



Code de Transparence AFG-FIR

Rothschild & Co Asset Management

2024

Déclaration d'engagement

L'investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique des fonds cités ci-dessous et de leurs gestions :

- R-co 4Change Net Zero Credit Euro
- R-co 4Change Net Zero Equity Euro
- R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity
- R-co 4Change Moderate Allocation
- R-co 4Change Green Bonds
- R-co Valor 4Change Global Equity
- R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Rothschild & Co Asset Management est investie dans la gestion ISR depuis 2011, date à laquelle la société de gestion est devenue signataire des Principes pour l'Investissement Responsable édictés par l'ONU.

Notre Code de Transparence traduit nos efforts passés et à venir afin de :

- Mettre en place une démarche pragmatique d'intégration des enjeux de durabilité au sein de notre gestion
- Poursuivre le développement de notre démarche d'investissement responsable.

Il couvre la période allant de juin 2024 à juin 2025.

Notre réponse complète au Code de Transparence peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

1. Liste des fonds concernés par ce Code de transparence:

	R-co 4Change Net Zero Credit Euro	R-co 4Change Net Zero Equity Euro
Stratégie d'investissement	Crédit – Zone euro	Actions – Zone euro
Univers d'investissement initial	Markit iBoxx™ € Corporates, ICE BofA Euro High Yield ⁽¹⁾	Euro Stoxx Total Market ⁽¹⁾
Indicateur de référence	Markit iBoxx™ € Corporates	Euro Stoxx®
Stratégie ESG		
1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)	x	x
2. Intégration des critères ESG	x	x
3a. Best-in-class (sélectivité)	x	
3b. Amélioration de note ESG		x
4. Engagement	x	x
Encours au 29/12/2023	68 M €	127 M €
Labels		
ISR (France) Date de première obtention	x (v2) février 2020	x (v2) février 2020
Towards Sustainability (Belgique) Date de première obtention		
Article SFDR	Art. 9	Art. 9
Catégorie AMF Doctrines 2020-03	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale
Informations relatives au fonds		
Forme juridique	FCP	Compartiment de la SICAV R-co 2
Domiciliation	France	France
Réglementation applicable	UCITS	UCITS
Documents relatifs au fonds		
Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-credit-euro/	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-net-zero-equity-euro/

(1) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices ne dépasseront pas 10% de l'actif net.

	R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	R-co 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Green Bonds	R-co Valor 4Change Global Equity
Stratégie d'investissement	Actions – Europe	Diversifié : Actions – Europe Taux – libellés en euro	Obligations Vertes - Monde	Actions - Monde
Univers d'investissement initial	Stoxx Europe Total Market ⁽¹⁾	Stoxx Europe Total Market, iBoxx Euro Overall et ICE BofA Euro High Yield ⁽¹⁾	Barclays Global Green Bond Corporate, ICE BofA Euro High Yield, iBoxx Euro Corporate Overall, Govies G7, Stoxx Europe Total Market ⁽¹⁾	MSCI ACWI ⁽¹⁾
Indicateur de référence	Stoxx 600®	55% iBoxx Overall Euro + 15% Ester + 30% Stoxx Europe 600	Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate Hedged en EUR	MSCI ACWI

Stratégie ESG

1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)	x	x	x	x
2. Intégration des critères ESG	x	x	x	x
3a. Best-in-class (sélectivité)	x	x		x
3b. Amélioration de note ESG				
4. Engagement	x	x	x	x
Encours Au 29/12/2023	16 M €	38 M €	31 M €	81 M €

Labels

ISR (France) Date de première obtention	x (v2) février 2020			x (v2) juin 2021
Towards Sustainability (Belgique) Date de première obtention		x octobre 2020	x juin 2021	x juin 2021
Finansol (France) Date de première obtention	x septembre 2023			
Article SFDR	Art. 9	Art. 8	Art. 9	Art. 9
Catégorie AMF Doctrines 2020-03	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale	Catégorie 1 Communication centrale

Informations relatives au fonds

Forme juridique	Compartiment de la SICAV R-co 2	Compartiment de la SICAV R-co	Compartiment de la SICAV R-co	Compartiment de la SICAV R-co 2
Domiciliation	France	France	France	France
Réglementation applicable	UCITS	UCITS	UCITS	UCITS

Documents relatifs au fonds

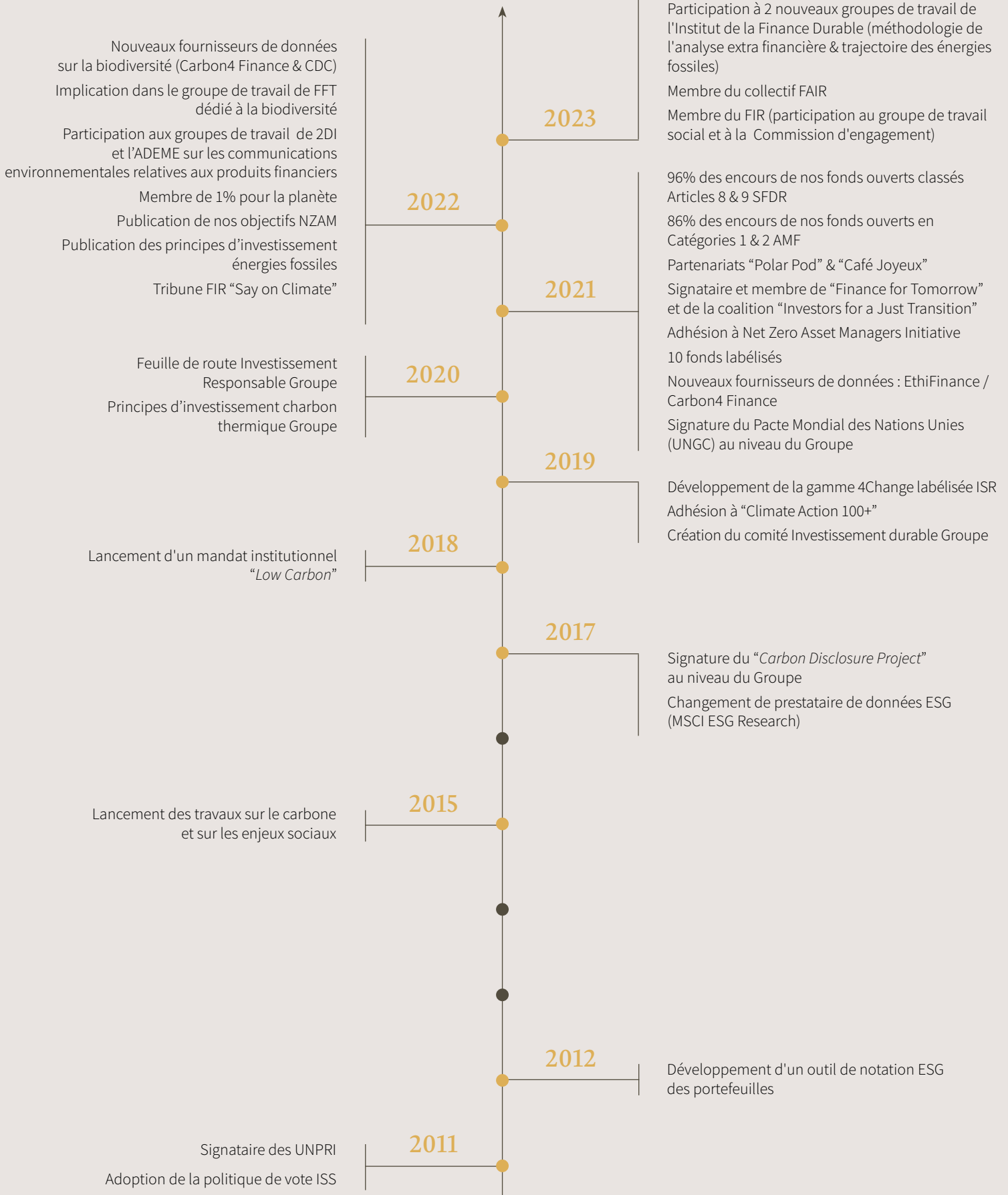
Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-inclusion-handicap-equity/	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-moderate-allocation/	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-4change-green-bonds/	https://am.fr.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-valor-4change-global-equity/
--	---	---	---	---

(1) Les valeurs en portefeuille qui ne figureraient pas dans ces indices seront réintégrées à l'univers d'investissement initial

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Stratégie d'investissement	Fonds de fonds - Actions mondiales Multi-thématique durables
Indicateur de référence	MSCI Daily TR Net World
Stratégie ESG	
1. Exclusions (normatives et/ou sectorielles)	x
2. Intégration des critères ESG	x
	Au moins 90% de l'actif net, hors liquidités, est investi dans des OPC qui (i) ont le label d'État ISR ; ou (ii) respectent les critères quantitatifs issus de ce label.
Stratégie - fonds de fonds	Au moins 90% de l'actif net, hors liquidités est investi dans des OPC qui sont en ligne avec les standards de qualité du label Towards Sustainability. Pour la quote-part restante, le fonds est investi dans des OPC qui respectent l'approche durable de l'article 8 ou 9 du Règlement SFDR.
Encours Au 29/12/2023	95 M €
Labels	
ISR (France) Date de première obtention	
Towards Sustainability (Belgique) Date de première obtention	x juin 2021
Article SFDR	Art. 8
Catégorie AMF Doctrines 2020-03	Catégorie 1 Communication centrale
Informations relatives au fonds	
Forme juridique	FCP
Domiciliation	France
Réglementation applicable	UCITS
Documents relatifs au fonds	
Prospectus, DICI, Annexes précontractuelles SFDR, Web Disclosure (Article 10), Reporting ESG, Reporting mensuel, Rapport annuel, et Annexes périodiques SFDR, Historique des VL	https://am.eu.rothschildandco.com/fr/nos-fonds/r-co-opal-4change-sustainable-trends/

Plus de 10 ans d'intégration des enjeux de durabilité



2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce code

Rothschild & Co Asset Management

Société en commandite simple, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2017 sous le numéro GP-17000014, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 824 540 173 R.C.S. Paris

29 avenue de Messine – 75008 PARIS www.am.eu.rothschildandco.com

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Notre démarche d'investisseur responsable se construit depuis 2011, date à laquelle nous sommes devenus signataires des Principes pour l'Investissement Responsable édictés par les Nations Unies.

Depuis 2011, notre processus s'est triplement enrichi :

- En termes d'outils à notre disposition : nous avons mis en place une politique de vote qui favorise les principes d'investissement responsable en 2011, développé notre premier outil de notation des portefeuilles sur la base de critères ESG en 2012 et commencé à travailler sur l'intensité carbone de nos portefeuilles en 2015.
- En termes de classes d'actifs couvertes : les actions, les obligations, les convertibles, les fonds de multigestion classiques.
- En termes de produits avec le lancement en 2019 de la gamme 4Change : des stratégies dédiées à des thématiques durables spécifiques (enjeux sociétaux ou environnementaux, défis climatiques et émissions carbone) reposant sur des processus ISR exigeants en matière d'exclusion, de sélection et d'engagement en ligne avec la thématique du fonds. Les fonds répondent aux exigences des certifications durables européennes.

Depuis ses débuts, notre démarche repose sur trois principes clés :

- Intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs économiques dans une dynamique de transition ;
- Participer au développement d'une économie plus inclusive.

2.2 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Nous avons décidé d'accentuer nos efforts en matière d'initiatives environnementales, aussi bien au niveau du groupe Rothschild & Co, que de la société de gestion Rothschild & Co Asset Management :

- En 2018, le Groupe a fait appel aux services de professionnels pour initier un projet tendant à favoriser une meilleure connaissance, compréhension et prise en compte des recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Rothschild & Co a reconnu que les recommandations du TCFD ouvrent un chemin pour tous les métiers, et que le Groupe devra, en premier lieu, acquérir une meilleure compréhension des risques et opportunités liés au climat avant de pouvoir l'emprunter.
- En 2019, Rothschild & Co Asset Management a lancé sa gamme de produits "4Change", et mis en place son premier partenariat avec des ONG.
- En 2020, le Groupe Rothschild & Co s'est doté d'une feuille de route Investissement Responsable avec des objectifs définis dans le temps en matière d'intégration des critères ESG et de développement ISR incluant l'ensemble des métiers et expertises d'investissement. Cette feuille de route s'accompagne d'un comité Investissement Responsable Groupe, sous la responsabilité d'un responsable exécutif de Rothschild & Co.
- En mai 2020, le Groupe Rothschild & Co a établi des principes d'investissement communs aux activités de banque privée, gestion d'actifs et investissement non cotés, relatifs au secteur du charbon thermique.
- En 2021, nous avons élargi notre gamme dédiée à l'investissement durable avec au moins une stratégie durable "4Change" par expertise de gestion. A fin 2021, nous comptons 10 produits labélisés dans notre gamme de fonds.
- Nous avons accru nos efforts d'engagement avec le renforcement de notre cadre d'exclusion. Nous avons également mené plusieurs campagnes de sensibilisation et de recensement auprès de nos gestionnaires partenaires concernant leur cadre d'exclusion, envoyé des questionnaires d'engagement aux sociétés en portefeuille au sein de notre gamme 4Change.
- En 2022, nous avons renforcé nos efforts, entre autres, les éléments suivants :
 - Nos seuils de charbon thermique ont été révisés à la baisse, conformément à la recommandation de l'ONG Urgewald et au calendrier international de sortie du charbon, et nos principes d'investissement pour les combustibles fossiles ont été formalisés ;
 - Notre architecture de données a été étendue avec l'ajout de données sur la biodiversité provenant de Carbon4 Finance et de CDC Biodiversité ;
 - Notre définition de l'investissement durable a été établie et les minimums légaux ont été déterminés pour les OPC Article 8 et 9 du règlement SFDR. Notre politique sur les principales incidences négatives "PAI" a été affinée avec la définition de nos PAI prioritaires et optionnels ;
 - Nous avons publié notre premier rapport Article 29 relatif à la Loi Energie Climat ;
 - Nous avons rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, en se fixant des objectifs carbone au niveau des investissements de la Société de Gestion.
- En 2023, nous avons renforcé certaines procédures et contraintes d'investissement :
 - La définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire
 - Le socle commun d'exclusion de la société de gestion s'est étendu au secteur du tabac, et les exclusions applicables aux fonds article 9 se sont également renforcées sur certains secteurs controversés
 - Développement d'une grille d'analyse propriétaire, permettant d'évaluer la crédibilité et de la robustesse des plans de transition climatique mis en œuvre par les entreprises
 - Mise en place de comités en matière (i) de controverses, (ii) d'engagement et (iii) de suivi des prestataires de données ESG

Nos compétences internes et notre approche pragmatique des sujets durables nous ont également permis de nous positionner sur 2 axes clés :

- Disposer de la capacité de répondre au mieux aux attentes de nos clients aussi bien en matière de transparence et informations que de gestion durable sur mesure ;
- Être un acteur actif au sein de notre écosystème au travers de notre participation à différents groupes de travail sur les combustibles fossiles, la transition climatique, l'impact ou la transition juste.

Rothschild & Co Asset Management a formalisé sa démarche d'investisseur responsable à travers l'élaboration de différents documents, accessibles sur le site internet de la société de gestion (www.am.eu.rothschildandco.com) :

- | | |
|--|---|
| ■ Politique ESG | ■ Registre des exclusions |
| ■ Politique d'engagement incluant la politique de vote | ■ Rapport d'engagement annuel, intégrant le rapport de vote au titre de l'exercice écoulé |
| ■ Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique | ■ Rapport Article 29 – Loi Energie Climat |
| ■ Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux | ■ Codes de Transparence des fonds 4Change labélisés |
| ■ Politique d'exclusion relative aux armes controversées | ■ Rapport de transparence des UN-PRI, disponible sur le site internet des PRI |
| ■ Politique d'exclusion relative au secteur du tabac | ■ Rapport RSE au niveau du Groupe Rothschild & Co |
| ■ Politique de risque de durabilité en matière d'investissements | |
| ■ Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité | |

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique ?

Le risque de durabilité se définit comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement. Du fait du changement climatique, nous observons une augmentation de la fréquence, de l'intensité et de la durée des aléas climatiques.

Parmi les risques de durabilité, on retrouve :

- Les risques physiques liés aux impacts physiques du changement climatique ou de l'érosion de la biodiversité
- Les risques de transition (de marché, réputation, réglementaire, technologique et de responsabilité) liés aux pertes financières causées par la transition vers une économie sobre en carbone
- Les risques de controverses

Ces risques de durabilité sont pris en compte dans nos décisions d'investissements selon le degré croissant d'intégration des enjeux de durabilité dans la stratégie de l'OPC et font partie des cartographies des risques financiers et ESG et des contrôles réalisés par les équipes de gestion des risques et de conformité.

Dans le cadre de nos travaux sur la prise en compte des risques de durabilité, nous sommes particulièrement sensibles aux risques climatiques, notamment ceux de transition.

Notre politique de risque de durabilité en matière d'investissements, ainsi que celle relative à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

L'anticipation et la gestion de la transition vers des modèles économiques plus durables sont des éléments importants à prendre en compte dans nos analyses compte tenu des risques et des opportunités qu'elles peuvent présenter à court, moyen et long termes. En effet, les enjeux de durabilité peuvent notamment se matérialiser par :

- Une décélération, voire un décrochage rapide des activités historiques au regard des nouvelles tendances de consommation
- et défis environnementaux,
- Des besoins en investissement supplémentaires en lien avec des évolutions réglementaires,
- Des dépréciations d'actifs, etc.

Nous cherchons donc à identifier l'impact des risques de durabilité sur les caractéristiques intrinsèques de chaque investissement (besoins de financement, impact sur le positionnement concurrentiel, risque de défaillance, etc.) dans la durée.

La méthodologie d'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et l'évaluation des enjeux de durabilité dans les politiques d'investissement visent notamment à atteindre les objectifs suivants :

- Bénéficier d'une meilleure compréhension générale des risques et donc de mieux protéger les portefeuilles ;
- Affiner les processus de valorisation pour saisir de nouvelles opportunités ; et, in fine,
- Apprécier plus finement le profil risque/opportunité des choix d'investissement.
-

La politique ESG de Rothschild & Co Asset Management repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale, notamment sur le climat et la biodiversité, via:

- Le respect d'un socle commun d'exclusions :
 - Sanctions internationales et pays non coopératifs à des fins fiscales
 - Armement controversé
 - Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)
 - Charbon thermique
 - Tabac
- L'intégration des critères ESG matériels dans l'analyse financière
 - Utilisation de 4 prestataires de données ESG : MSCI ESG Research (approche best-in-class), Ethifinance (optimisation de la couverture ESG), Carbon4 Finance et CDC Biodiversité (données carbone et biodiversité), Morningstar Direct (données fonds)
 - Recours aux données publiques des entreprises, études de courtiers, recherches académiques et scientifiques, rapports d'ONG et bases de données en libre accès (SBTi, TPI ou CDP)
 - Ces éléments peuvent être combinés aux dossiers d'investissement réalisés par nos analystes.
- L'intégration des critères ESG s'adapte au processus d'analyse de chaque expertise de gestion et peut s'appliquer aussi bien au niveau sectoriel qu'au niveau émetteur, au niveau société de gestion et/ou OPC. Le respect d'exigences durables au niveau des portefeuilles :
 - Objectif de note ESG minimum de BBB
 - Couverture en notations ESG minimale
 - Note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement, pour la majorité de nos produits ouverts en gestion directe
 - Minimum d'investissements durables, pour les produits Articles 8 & 9 du règlement SFDR
 - L'engagement actif
 - Un dialogue ciblé notamment sur nos thèmes prioritaires (transition climatique, transparence de la donnée et autres thèmes matériels selon les secteurs...) et les controverses
 - Une politique de vote responsable sur 100% du périmètre actions
 - Une participation active à plusieurs groupes de travail de place (Institut de la Finance Durable, AFG, FIR, UNPRI, Climate Action 100+...) sur les enjeux durables clés (plan de transition climatique, biodiversité, énergies fossiles, transition juste, réglementation...)
- La production d'un reporting ESG détaillé⁽¹⁾
 - Profil ESG : notation ESG, tendance de la notation et répartition par secteur
 - Intensité carbone : écart par rapport aux indices, contribution sectorielle et identification des principaux contributeurs
 - Profil de transition : part verte, objectifs de réduction SBTi, exposition aux actifs bloqués dits « stranded assets »
 - Gouvernance : représentation des femmes au conseil d'administration
 - Objectifs de Développement Durable (ODD) : pourcentage aligné avec les ODD

(1) Excepté pour les produits catégorie 3 selon la doctrine de l'AMF DOC-2020-03.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable ?

Dans l'environnement dynamique et en constante mutation de la finance durable, nos collaborateurs jouent un rôle essentiel dans le déploiement de notre approche durable et de l'activité d'investissement responsable.

Au cœur de notre stratégie, le développement d'une offre de produits toujours plus durables mobilise au quotidien de nombreuses fonctions au sein de notre organisation.

Didier Bouvignies

Associé-Gérant & Responsable des Gestions

Actions Européennes

Anthony Bailly

Responsable de la Gestion Actions

- Vincent Iméneuraët
- Gabriel Hors
- Natacha Rousset
- Jorge Velandia
- Ugo Kiraz
- Recrutements en cours

Thématique

Thierry Rigaudière

Responsable de la gestion Thématique

- Nathalie Bourdoncle
- Valérie Oelhoffen
- Paul Reuge
- Alban Seydoux

Obligations

Emmanuel Petit

Associé-Gérant & Responsable de la gestion Obligataire

- Kristell Agaësse
- Philippe Lomné
- Julien Boy
- Michael Longeard
- Nicolas Racaud
- Yann Roux
- Samuel Gruen
- Henry Ndong
- Jérôme Loire
- Solweig Pierronnet
- Mirthula Pirapakaran
- Natally Loaiza Santamaria
- Antoine Da Silva

Source : Rothschild & Co Asset Management – 03/2024

Les équipes de gestion sont susceptibles d'évoluer.

Investissement Durable



Ludivine de Quincerot

Responsable de l'Investissement Durable & de la Gestion Diversifiée Europe



Andrea Sekularac

Spécialiste ESG



Alice Lagny

Spécialiste ESG



Edward Luu

Analyste ESG & Responsable de l'engagement



Thomas Vincent

Ingénieur Financier & ESG Data Scientist

Actions internationales et gestion diversifiée

Yoann Ignatiew

Associé-Gérant & Responsable de la gamme Valor

- Charles-Edouard Bilbault
- Henri Captier
- Elsa Fernandez
- Thierry Combes
- Klara Sok
- Louise Li
- Abel Amine
- Sergio Gallo

Architecture Ouverte

Marc Terras

Responsable de la gestion en Architecture Ouverte

- Thomas Ayache
- Stéphane de Kermaal
- Mathieu Six
- Laurent Cheng
- Linh Mansion
- Jade Weil
- Pierre Hauvette
- Morgane Wespieser
- Ambre Laurenson

Solutions d'investissement

Étienne Rouzeau

Responsable des Solutions d'investissement

- Vincent Gouzon
- Valérie Chevalier

Équipe Investissement durable

Rothschild & Co Asset Management dispose d'une équipe Investissement durable transverse de 5 personnes dont Ludivine de Quincerot est la responsable :

- Deux spécialistes ESG qui participent à l'effort de recherche ainsi qu'à la réflexion en matière de méthodologies et stratégies ESG, contribuent au développement commercial et assurent la veille réglementaire et concurrentielle ;
- Un analyste ESG et responsable de l'engagement qui coordonne notre stratégie et nos actions d'engagement et concourt à l'effort de recherche sur certains secteurs ;
- Un ingénieur financier et ESG data scientist qui contribue à l'élaboration d'outils quantitatifs, assure le suivi et la veille prestataires et participe à la coordination de notre politique de vote.

L'équipe Investissement durable contribue activement au pilotage et à l'harmonisation des processus ESG au sein des expertises de gestion, à la coordination de l'effort de recherche et de l'engagement avec les équipes d'investissement ainsi que de la relation avec les prestataires externes.

Par ailleurs, elle participe aux réflexions sur le développement de l'offre produits et l'établissement des stratégies d'investissement avec les gestionnaires et les équipes commerciales ainsi qu'à la mise en conformité avec les réglementations et les labels de place avec les équipes opérationnelles. Enfin, elle participe au développement commercial notamment de la gamme ISR.

Les équipes de gestion

La recherche ESG et l'engagement avec les émetteurs sont réalisés par les équipes d'analystes au sein de chaque expertise de gestion en coordination et collaboration avec l'équipe Investissement durable :

- 4 analystes actions européennes
- 5 analystes actions internationales
- 5 analystes obligataires dont 1 analyste ESG
- 5 analystes en multigestion

La sélection des titres dans nos portefeuilles est fondée sur un processus d'analyse financière qui intègre les critères ESG. Les analystes sont également parties prenantes dans l'analyse des controverses et des procédures d'engagement liées à leurs secteurs, tant sur la partie dialogue que vote.

Les gérants sont responsables de la bonne intégration des principes d'investissement durables établis par la société pour leur fonds.

Avec les analystes, ils sont aussi bien mobilisés sur l'approche durable commune à tous les véhicules d'investissements généralistes que sur leurs propres stratégies labélisées qui ont des thématiques durables ciblées avec des critères de sélection renforcés. Ces dernières sont sur les mêmes univers d'investissement et participent donc à diffuser les bonnes pratiques au sein de l'ensemble de l'expertise.

Les équipes opérationnelles

Les équipes de Gestion des Risques et de Conformité sont impliquées dans l'élaboration de solutions de contrôle et de vérification de nos engagements.

L'équipe Juridique est impliquée dans la rédaction et la production des différents documents contractuels intégrant les engagements pris en matière de durabilité.

Les équipes de Développement Commercial contribuent activement à l'élaboration de supports commerciaux, d'outils de suivi, et à l'effort de vente.

L'équipe de Product Management est impliquée dans la gestion de la gamme et les créations de nouveaux produits, du renseignement de la base de données produits et accompagne la réalisation de projets en matière d'investissement responsable.

Chaque équipe étant partie prenante et responsable de sa contribution à notre démarche durable, les enjeux de durabilité ne relèvent pas d'une expertise autonome mais de la mobilisation de l'ensemble des compétences internes et des collaborateurs.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR ?

Chaque expertise de gestion a développé au moins une stratégie durable, venant ainsi enrichir et diversifier la gamme 4Change. Chacune d'entre elles travaille également au déploiement de stratégies durables dédiées et sur-mesure.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR êtes-vous partie prenante ?

Nous sommes parties prenantes des coalitions d'investisseurs, qui participent à l'effort d'engagement en matière de prise en compte des enjeux climatiques et de transition juste :



- Membre du Comité Investissement Responsable de l'AFG
- Membre du groupe de travail Diversités et mixité dans les sociétés de gestion
- Membre des groupes de travail Plans de transition, Transition juste et Biodiversité en matière d'investissement



- Membre du groupe de travail dédié à la finance à impact depuis 2021
- Membre du groupe de travail dédié aux méthodologies d'analyse extra-financière et Trajectoire relative aux énergies fossiles
- Membre de la commission permanente portant sur la réglementation durable



- Membre du groupe de travail "Taxonomie sociale"
- Membre du groupe de travail "Finance & Handicap"



- Membre du groupe de référence francophone des UNPRI
- Membre de la commission sur la réglementation durable



- Adhérent du collectif FAIR, un collectif engagé en faveur d'une finance solidaire, et promoteur du label Finansol



- Membre du groupe de travail sur l'optimisation de la contribution des produits financiers aux objectifs de l'accord de Paris



- Membre du groupe de travail "Sector communities" ainsi que du comité consultatif sur la définition des normes ESRS du secteur des marchés de capitaux

Nous sommes parties prenantes des coalitions d'investisseurs, qui participent à l'effort d'engagement en matière de prise en compte des enjeux climatiques et de transition juste :



- Adhésion à l'initiative en faveur de l'amélioration de la gouvernance sur le changement climatique



- Membre fondateur d'Investors for a Just Transition, première coalition mondiale d'engagement sur la transition juste
- Respectivement responsable et contributeur des groupes de travail « Alimentation et Agriculture » et « Energie »



- Membre de la commission "Dialogue et engagement" du Forum de l'Investissement Responsable (FIR)
- Signataire de tribunes en faveur de la généralisation d'un "Say on Climate" exigeant
- Participation à la 5^{ème} campagne de questions écrites aux entreprises du CAC 40

En tant que société de gestion, nous souhaitons participer activement à ces enjeux climatiques et de transition, en inscrivant nos activités de gestion dans des cadres exigeants et reconnus :



- Signataire des UNPRI depuis 2011



- Utilisation de la Global Coal Exit List et de la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald



- Adhésion à l'initiative Net Zero Asset Managers pour agir en faveur du climat et de l'atteinte de l'objectif Net Zero

En lien avec les initiatives qui précèdent et nos ambitions en matière d'investissement durable, nous sommes impliqués dans des activités de mécénat.

Nous sommes mécènes de l'expédition Polar POD, destinée à l'étude et l'observation de l'océan Austral, océan méconnu qui encerclle l'Antarctique, et de Café Joyeux, dont l'objet est de favoriser la réinsertion par le travail en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap mental ou cognitif. Ces partenariats, se développent notamment au travers de "fonds de partage". Nous nous sommes engagés, depuis 2022, à reverser au moins 1% du chiffre d'affaires de la gamme 4Change à des associations agréées par 1% for the Planet, organisation à but non lucratif.



2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion

Au 29/12/2023, le montant de nos actifs intégrant des critères ESG s'élevait à 31 milliards d'euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

À fin décembre 2023, 97% des encours de nos fonds ouverts respectent les exigences des Articles 8 ou 9 de la réglementation européenne SFDR – Disclosure.

Par ailleurs, à fin décembre 2023 la gamme 4Change représente 3% des encours de nos fonds ouverts.

2.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Depuis 2019, nous développons une gamme baptisée 4Change au sein de laquelle la prise en compte des enjeux de durabilité au sens large est renforcée.

Pour notre activité de gestion directe, les fonds labélisés sont les suivants :

R-co 4Change Net Zero Equity Euro et R-co 4Change Net Zero Credit Euro

Ces fonds sont axés sur une thématique climat poursuivant l'objectif de transition vers une économie dite "Net Zero" d'ici 2050, encadrée par l'Accord de Paris. Tous deux reversent une partie de leur frais de gestion à l'association Océan polaire, dans le cadre du financement de l'expédition POLAR POD. Ils ont obtenu le label ISR en février 2020.

R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

Fonds actions axé sur une thématique purement sociale. Il a pour objectif durable de favoriser l'émergence d'une société plus inclusive à travers un engagement ciblé auprès des entreprises en portefeuille. Sa stratégie repose également sur des exclusions sectorielles fortes. Une partie de ses frais de gestion sont reversés à l'association Emeraude Solidaire, dans le cadre de son projet "Le Café Joyeux". Le fonds a obtenu le label ISR en février 2020. Le fonds a obtenu le label Finansol, label français de la finance solidaire, en septembre 2023.

R-co 4Change Moderate Allocation

Fonds diversifié implémentant une stratégie ISR sur la base de processus ESG de sélection et d'allocation renforcés, en particulier vis-à-vis de secteurs controversés tels que les armes, le tabac, les activités d'extraction de charbon, de pétrole, de gaz non conventionnels et conventionnels, ainsi que la production d'électricité. Il a obtenu le label Towards Sustainability en octobre 2020.

R-co 4Change Green Bonds

Fonds investi exclusivement dans des obligations à caractère durable et respectant les standards de marché actuel définis par l'International Capital Market Association "ICMA", dont un minimum de 75% en obligations vertes (Green bonds). À travers ces obligations destinées à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement, ce fonds cherche à financer la transition énergétique et à contribuer à la transition écologique. Il a obtenu le label Towards Sustainability en juin 2021.








R-co Valor 4Change Global Equity






Fonds investi sur le marché d'actions mondiaux en s'inscrivant dans un objectif de transition grâce à un cadre de d'exclusion exigeant. Le fonds investit dans des sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs externalités négatives via l'intégration des meilleures pratiques durables sur cinq enjeux ciblés. Le fonds a obtenu les labels ISR et Towards Sustainability en juin 2021.

Pour notre activité de multigestion, le fond labélisé est le suivant :

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Fonds de fonds "long only", il détient au minimum 90% d'OPC spécialisés sur les thématiques d'investissement durable, que sont la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, et le développement humain, avec un minimum de 80% d'OPC actions. Au minimum, 75% des OPC sélectionnés sont en ligne avec les standards de qualité du label Towards Sustainability. Pour la quote-part restante, les fonds respectent les articles 8 ou 9 de la réglementation européenne SFDR. Au moins 90% des OPC ont le label ISR d'Etat français ou respectent les critères quantitatifs qui y sont associés. Les critères ESG sont au cœur du processus de sélection et sont intégrés dans les due diligence tant aux niveaux des OPC que des sociétés de gestion, ainsi que dans notre démarche d'engagement et de dialogue autour des enjeux de durabilité. Le fonds a obtenu le label Towards Sustainability en juin 2021.

	Actions/Multigestion	Allocation Diversifiée	Obligations
Zone euro	<p>R-co 4Change Net Zero Equity Euro</p> 		<p>R-co 4Change Net Zero Credit Euro</p> 
Europe	<p>R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity</p> 	<p>R-co 4Change Moderate Allocation</p> 	
Monde	<p>R-co OPAL 4Change Sustainable Trends</p> 	<p>R-co Valor 4Change Global Equity</p> 	<p>R-co 4Change Green Bonds</p> 

-  Label ISR de l'État français
-  Label Towards Sustainability délivré par l'institution financière belge Febelfin
-  Fonds de partage dédié à l'expédition Polar Pod
-  Fonds de partage dédié à l'entreprise solidaire Café Joyeux
-  Label Finansol délivré par l'association FAIR

Source : Rothschild & Co Asset Management – 2024.

Les labels attestent uniquement le caractère responsable et durable de la gestion et ne doivent pas être considérés ni comme un gage de sécurité du capital ni comme une garantie de la performance financière du fonds.

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds ?

Nous sommes convaincus que les enjeux de durabilité auxquels fait face notre société nécessitent une adaptation de nos modèles économiques.

Nous souhaitons être partie prenante de cette transformation en influençant les entreprises de notre univers d'investissement à faire évoluer leurs pratiques ESG et à apporter des solutions concrètes, et ce, à travers plusieurs actions :

- Un cadre commun d'exclusions
- L'intégration de critères ESG dans nos analyses
- Un engagement actif

Sur la base de notre expérience en matière d'intégration des critères ESG et de nos expertises de gestion, nous avons développé des stratégies ISR intégrant des processus d'investissement et de construction de portefeuille renforcés autour de thématiques durables spécifiques. Leur objectif de gestion s'inscrit dans une recherche de performance financière et de contribution durable positive.

De manière générale, les fonds concernés par le présent Code de Transparence mettent tous en œuvre une démarche d'investissement socialement responsable et participent à la diffusion de bonne pratique et à l'orientation des flux vers des émetteurs qui respectent les règles d'un cadre durable renforcé et/ou participent à la diffusion des bonnes pratiques auprès des sociétés de gestion partenaires et des OPC sous-jacents, en encourageant l'orientation des flux vers des émetteurs plus respectueux.

Les fonds s'inscrivent chacun dans une démarche d'investissement durable. Les objectifs poursuivis intègrent les trois piliers Environnemental, Social et de Gouvernance, notamment à travers le processus de gestion, les notations ESG et le suivi d'indicateurs de performance durable couvrant ces 3 piliers - tels que détaillés dans la rubrique 6.2 du présent Code de Transparence.

En complément de ce qui précède, certains fonds adressent des thématiques plus spécifiques, décrites ci-dessous :

R-co 4Change Net Zero Equity Euro et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** cherchent à favoriser la transition vers une économie dite "Net Zero", avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle. Cette solution d'investissement vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif de développement durable 13 (ODD) des Nations Unies relatif à la lutte contre les changements climatiques.

Les deux fonds s'inscrivent dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR : leur objectif est de concilier performance financière et impact environnemental en favorisant une trajectoire de réduction des émissions carbone alignée sur l'Accord de Paris.

Ils mettent en œuvre une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif "Net Zero" en 2050,

qui repose sur deux éléments : (i) une sélectivité renforcée des actions ou titres de créances en portefeuille sur la base des pratiques environnementales des sociétés émettrices et (ii) le pilotage de l'intensité carbone du portefeuille.

Pour parvenir à leur ambition de réduction des émissions carbonées, les fonds sont investis dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris. Au travers de leurs investissements dans des entreprises dites "Leaders" sur les enjeux climatiques, et entreprises "En transition" auxquelles est associé un plan d'engagement actif.

Ces fonds contribuent également au financement de l'expédition POLAR POD par une redistribution d'une partie de leur frais de gestion à l'association Océan Polaire

[Pour en savoir plus sur l'expédition Polar Pod.](#)

R-co Valor 4Change Global Equity cherche à investir dans des actions internationales de sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs externalités négatives via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants :

- La lutte contre le réchauffement climatique ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La sécurité de l'information et protection des données privées ;
- La transparence et la qualité de la gouvernance ;
- L'intégration des cadres internationaux relatifs au respect des droits humains.

Le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity place l'aspect social au cœur de sa sélection de valeurs et cherche à favoriser l'émergence d'une société plus inclusive, avec une attention particulière portée au handicap. Ainsi, le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR. L'objectif d'investissement vise à contribuer à l'objectif de développement durable 8 des Nations Unies relatif au travail décent et à la croissance économique.

La sélection de valeurs se concentre donc sur l'intégration des défis sociétaux liés à l'inclusion dans les stratégies de gestion des entreprises ainsi à travers leur offre de biens et services. L'approche développée privilégie également les sociétés qui démontrent, selon notre analyse, les meilleures pratiques en matière de traitement de l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles elles interagissent, notamment leurs fournisseurs, salariés, communautés et clients.

Le fonds a établi un partenariat avec le fonds de dotation Emeraude Solidaire, avec la redistribution d'une partie des frais de gestion du fonds, dans le cadre du projet "Café Joyeux".

[Pour en savoir plus sur Café Joyeux.](#)

R-co 4Change Green Bonds a pour objectif de financer la transition énergétique et de contribuer à la transition écologique à travers l'investissement dans les obligations vertes, respectant les principes de l'International Capital Market Association, et dont le produit de l'émission est destiné à financer des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Il contribue à un large éventail de thématiques environnementales, en ligne avec le cadre commun des éco-activités fixé par l'Union européenne en matière de durabilité. Le fonds s'inscrit dans un objectif durable, au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Fonds de fonds "long only", actions monde et multi-thématiques durables. Il a pour objectif durable de favoriser les OPC spécialisés sur les thématiques d'investissement durable, que sont la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, et le développement humain. Son processus d'investissement repose à la fois sur une approche *top-down* et *bottom-up*. Le fonds a obtenu le label Towards Sustainability en juin 2021.

Tous les fonds du présent Code de Transparence intègrent dans leur processus de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains, ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

Via la prise en compte des critères ESG dans la construction des portefeuilles, des différentes thématiques et démarches d'investissement durable, nos actions d'engagement actionnarial (dialogue et vote) et le pilotage des indicateurs de performance durable, les fonds souhaitent contribuer aux Objectifs de Développement Durable ODD des Nations Unies.

R-co 4Change Green Bonds



R-co 4Change Net Zero



R-co 4Change Moderate Allocation



R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity



R-co Valor 4Change Global Equity



3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds ?

Moyens humains :

- L'équipe ESG et Analyse Financière réalise des études sur les entreprises et/ou les secteurs pour accompagner les équipes de gestion dans leurs choix d'investissement. Elle est également en charge de la coordination de l'effort de recherche, de la formation et de la sensibilisation des équipes aux thèmes d'investissement durable à travers des présentations régulières, des études de cas et des études sectorielles.
- Les analystes d'OPC intègrent les critères ESG dans l'analyse des fonds et des sociétés de gestion et dans leurs interactions menées avec les sociétés de gestion partenaires. L'un de nos analystes d'OPC est en charge de l'élaboration d'outils quantitatifs et de l'utilisation des bases de données extra-financières pour la multigestion
- Les analystes Crédit sont mobilisés dans le déploiement des processus d'intégration ESG : les thématiques durables font partie intégrante de leurs travaux de recherche sectorielle et de leurs analyses et échanges avec les émetteurs, notamment en cas de controverses.
- Les gérants sont responsables de la bonne intégration des principes d'investissement durable établis par la société pour leur fonds. Avec les analystes, ils sont aussi bien mobilisés sur l'approche durable commune à tous les véhicules d'investissements et son évolution que sur leurs propres stratégies labélisées. Ces dernières sont sur le même univers de gestion et avec une même approche de forte conviction permettant de s'approprier et de diffuser les enjeux de durabilité à travers à l'ensemble des fonds qu'ils gèrent.
- Les équipes de Gestion des risques et de Conformité sont impliquées dans l'élaboration de solutions de contrôle et de vérification de nos engagements.

Nos travaux de recherche :

- Nos équipes d'analystes et de gestion ont recours à des publications d'ONG, de brokers ou d'Établissements d'Enseignement Supérieur sur les enjeux de durabilité, aux rapports RSE et développement durable des sociétés, à des sources de Presse, des sites spécialisés et des bases de données en libre accès (Carbon Disclosure Project, Science Based Target Initiative, Transition Pathway Initiative) pour réaliser leurs études.
- Plus spécifiquement, pour notre expertise en multigestion traditionnelle, les sources ci-dessus viennent compléter les éléments préalablement analysés dans le cadre du processus de due diligence de la société de gestion et du fonds étudié.
- Nous avons également recours à des listes publiques élaborées par des tiers fiables, notamment pour exclure les entreprises qui ne respecteraient pas un certain nombre de grands principes fondamentaux..

Nos prestataires de données externes spécialisés :

- Nous utilisons la liste d'exclusions relatives aux armes controversées et aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, établies par la société MSCI ESG Research.
- Les émetteurs soumis à des sanctions internationales (ONU, UE, OFAC, GAFI, PTNC, France, etc.).
- Nous utilisons la liste d'exclusions relative aux entreprises impliquées dans les activités en lien avec le secteur du charbon thermique établie à partir de la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald (mise à jour, a minima, annuelle).
- Nous avons recours à des listes publiques élaborées par des tiers fiables, notamment pour des exclusions visant les Etats souverains.
- Les projections affichées en matière d'émissions carbone et de trajectoire de température sont réalisées par l'initiative Science Based Targets et par Carbon 4 Finance, cabinet de conseil indépendant et spécialisé dans la stratégie bas-carbone et l'adaptation au changement climatique.
- En matière de biodiversité et d'empreinte, Carbon4 Finance et CDC Biodiversité.
- En matière de notation ESG : à l'issue d'une étude des différents prestataires de données, nous avons décidé de travailler avec la société MSCI ESG Research :
 - La philosophie de notation de MSCI ESG Research, axée sur la matérialité financière des critères ESG correspond à notre volonté d'intégrer les enjeux de durabilité dans l'analyse financière
 - Le périmètre de couverture en données ESG de MSCI ESG Research correspond à notre univers d'investissement
 - La méthodologie de notation développée par MSCI ESG Research prend en compte les controverses, ce qui nous semble pertinent en vue d'évaluer le profil ESG complet des émetteurs

En complément, au cas par cas et sur le périmètre du crédit, nous travaillons avec le prestataire de données externe Ethifinance.

- Nous utilisons également la base de données de Morningstar. Cet outil spécialisé sur les fonds, nous permet d'avoir accès à des données quantitatives (performances, risques...) mais également à des notations ESG, analyses de controverses établies au travers de leur prestataire de données, Sustainabilitycs.

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Les principaux critères ESG retenus se basent sur la méthodologie de recherche MSCI ESG Research et sont les suivants :

Pilier Environnemental :

étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités environnementaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques/stratégies mises en œuvre pour y répondre. Exemples : risques physiques liés au changement climatique, encadrement des déchets, stress hydrique, etc.

Pilier Social :

étude de l'exposition de la société à des risques et/ou opportunités sociaux/les spécifiques à son secteur d'activité et des politiques/stratégies mises en œuvre pour y répondre. Exemples : formation des salariés, sécurité des produits, audit des pratiques de production de la chaîne d'approvisionnement, etc.

Pilier Gouvernance :

étude des instances de contrôle (ex : niveau d'indépendance du conseil, pratiques comptables, etc.) et des pratiques en matière de gouvernance. Exemples : procédures de bonnes pratiques éthiques et commerciales afin d'encadrer et limiter les risques de fraude, de fautes/manquement des dirigeants, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des règles antitrust ou de controverses liées à la fiscalité, etc.

L'évaluation des émetteurs souverains est d'abord basée sur les notations gouvernementales établies par notre prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research. Pour résumer l'approche, les notations gouvernementales visent à refléter l'exposition des pays aux facteurs de risque environnementaux, sociaux et de gouvernance et leur gestion de ces facteurs, qui peuvent affecter la durabilité à long terme de leurs économies :

Pilier Environnemental :

évaluer dans quelle mesure la compétitivité à long terme d'un pays est affectée par sa capacité à protéger, exploiter, compléter ses ressources naturelles (énergie, eau, minerais, terres agricoles, etc.), et à gérer les externalités et faiblesses environnementales.

Pilier Social :

évaluer dans quelle mesure la compétitivité à long terme d'un pays est affectée par sa capacité à maintenir une population active, en bonne santé, bien formée et stable (besoins fondamentaux, systèmes d'éducation, accès à la technologie...), à développer un capital humain reposant sur un socle de connaissances solides au sein d'un cadre privilégiant son approfondissement, ainsi qu'à créer un environnement économique favorable (accès au travail : droit, marché, bien-être, etc.).

Pilier Gouvernance :

évaluer dans quelle mesure la compétitivité à long terme d'un pays est affectée par sa capacité institutionnelle à soutenir la stabilité à long terme et le fonctionnement de ses systèmes financier, judiciaire et politique (qualité et stabilité des institutions, Etat de droit, libertés individuelles, corruption, etc.), et sa capacité à faire face aux risques environnementaux et sociaux.

En complément de MSCI ESG Research, nos travaux de recherche complémentaire nous permettent d'identifier les éléments additionnels pertinents, révélateurs de trajectoire.

Pour notre activité de multigestion, nous avons opté pour une approche intégrée des critères ESG dans notre processus de sélection de fonds "long only". Nous avons établi un questionnaire unique de due diligence, intégrant les critères ESG de manière significative. Cette intégration permet d'avoir une analyse à 360 degrés car elle englobe les trois axes d'analyse, à savoir l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. Elle est sur 2 niveaux : la société de gestion et le fonds.

Nous étudions particulièrement :

- La prise en compte des risques et des opportunités liés au changement climatique au sein de la société de la gestion (existence d'une politique RSE, systèmes de monitoring de la consommation d'énergie, d'eau et du papier, existence d'engagements en matière de réduction des émissions carbone, ...) dans les processus d'investissement et la capacité de la société à calculer l'empreinte carbone de ses investissements par exemple.
- La gestion des ressources humaines et développement du capital humain : nous cherchons à adresser au travers de notre questionnaire et analyses des critères spécifiques tels que l'existence d'une procédure formelle d'enquêtes de satisfaction auprès des salariés, le cadre de formation (% des salariés ; heures de formation par salariés par an, ...) ainsi que la prise en compte et gestion des enjeux liés à la représentation des femmes au sein de la société. Nous vérifions également l'existence de controverses sociales et de litiges entre la société et ses employés.
- La gouvernance : nous évaluons la qualité et la stabilité des instances de décision sur la base d'un certain nombre de critères tels que le degré d'indépendance du comité de direction, les systèmes d'audit et de contrôle, les mécanismes de rémunération (existence d'objectifs en lien avec la gestion des enjeux de développement durable), la structure capitalistique au regard des problématiques de fiscalité, l'existence de litiges avec une instance de régulation, etc.
- Les politiques d'engagement mises en œuvre par les sociétés de gestion, notamment leur politique de vote et de dialogue ainsi que leurs adhésions aux initiatives internationales qui visent à promouvoir des bonnes pratiques environnementales : Carbon Disclosure Project (CDP), UNEP Finance Initiatives, Institutional Investors Group on Climate Change (IGCC), Montréal Carbon Pledge, etc.
- Le processus d'investissement responsable du fonds : l'objectif est par une analyse qualitative - D'évaluer l'adéquation entre les ressources (humaines, informatiques, bases de données extra-financières) et le processus d'investissement responsable mis en œuvre au sein du fonds - D'identifier la pertinence de ce processus (filtres, exclusions, notation...) par rapport à sa philosophie et thématique durable et sa valeur ajoutée par rapport à ses pairs. L'évaluation de ce processus est complétée par l'appréciation de la transparence fournie (inventaire de portefeuille, fonds couvert par MSCI ESG Research) et la notation ESG du fonds en absolu et en relatif par rapport à ses pairs ou/et à son indice de référence.

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends Il sera évalué de manière précise que les OPC sélectionnés, spécialisés respectivement sur les tendances structurelles liées au développement durable et sur les thématiques sociales, respectent bien leur objectif de gestion. L'évaluation est réalisée sur la base de :

- Documents tels que, par exemple, le prospectus, rapports ESG relatifs à l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique et l'article 29 de la loi Énergie-Climat, le code de transparence ;
- L'analyse du processus d'investissement, de la cohérence des valeurs en portefeuille lors de la due diligence et des entretiens réguliers avec les gestionnaires ;
- L'adéquation de la notation ESG ou celle du pilier le plus pertinent, de la répartition par secteurs en lien avec la thématique de l'OPC, de l'alignement aux Objectifs de Développement Durables, fixés par les Nations Unies, les plus pertinents par rapport à l'objectif de gestion de l'OPC.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par les fonds ?

Chez Rothschild & Co Asset Management, les facteurs ESG et de durabilité, les risques, défis et opportunités sont pleinement intégrés dans l'analyse fondamentale, renforçant pour chaque émetteur notre appréciation de sa valorisation et notre évaluation de son positionnement concurrentiel.

Cette approche nous permet d'affiner notre analyse du profil risque/rendement de l'émetteur.

Les enjeux de la transition vers une économie à faible émission de carbone font pleinement partie de nos processus d'engagement et des discussions permanentes sont établies avec les émetteurs particulièrement exposés à cette problématique. Les fonds intègrent les enjeux de durabilité dans leur construction et leur gestion.

Sur les enjeux climatiques, nous commençons par exclure de leur univers d'investissement les émetteurs qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique en vigueur au sein du Groupe Rothschild & Co.

Pour l'ensemble de notre gestion de conviction, nous calculons des indicateurs climat spécifiques dans le but de déterminer les risques et opportunités qui leur sont liés. Nous établissons :

- Le profil ESG détaillé du fonds (note ESG, évolution des notes et distribution sectorielle)
- L'intensité carbone (exprimée en tCO₂/M€ de CA – scopes 1 et 2), l'étude de l'écart avec les indices de référence, le détail de contribution par secteurs et l'identification des émetteurs ou OPC top contributeur
- Le profil transition (exposition aux actifs bloqués "stranded assets", objectifs de réduction SBTi, part verte)

Notre questionnaire de due diligence pour notre activité de multigestion intègre la prise en compte des risques et des opportunités liés au changement climatique :

- Au sein de la société de la gestion (existence d'une politique RSE, systèmes de monitoring de la consommation d'énergie, d'eau et du papier, existence d'engagements en matière de réduction des émissions carbone, ...), dans les processus d'investissement (exclusion sectorielle par exemple) et la capacité de la société à calculer l'empreinte carbone de ses investissements par exemple ;
- Au niveau des OPC thématiques visant à lutter contre les changements climatiques, pour lesquels nous portons entre autres une attention particulière à : leur note sur le pilier Environnemental, leur alignement aux ODD environnementaux, leur intensité carbone, leur cadre d'exclusion relatif aux sujets climatiques, leurs indicateurs d'impact reportés.

Certains fonds de la gamme 4Change ont une thématique et un objectif fortement axés sur les enjeux climatiques :

R-co 4Change Net Zero Equity Euro et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** ont été pensés pour intégrer plus spécifiquement les enjeux climatiques dans leur construction et leur gestion. Pour cela, nous pilotons l'intensité carbone des portefeuilles qui doit :

(i) Être à tout moment inférieure de 20% à celle de leur indice de référence

(ii) Respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an pour le fonds **R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et de 5% par an minimum, avec un objectif de 7% pour le fonds **R-co 4Change Net Zero Credit Euro**, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019

Nos équipes d'analystes et de gestion intègrent dans leurs études la tendance enclenchée, les projections affichées en matière d'émissions carbone et de trajectoire de température des entreprises de l'univers d'investissement.

R-co 4Change Green Bonds L'univers d'investissement du fonds est composé principalement d'obligations vertes. Celles-ci sont sélectionnées sur la base du respect des Green Bond Principles (GBP) de l'ICMA, qui prennent en compte les enjeux climatiques. Un des quatre piliers de ces principes est de s'assurer que les fonds levés par ces obligations financent des projets "verts". Les GBP reconnaissent expressément plusieurs catégories d'éligibilité pour les projets verts contribuant à des objectifs environnementaux définis par la taxonomie européenne, que sont l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la prévention et la maîtrise de la pollution.

Le fonds peut également investir dans des obligations durables qui ont pour but de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux et qui, par ce biais, prennent en compte les enjeux climatiques.

Les obligations durables en portefeuille sont en ligne avec les Sustainability Bond Guidelines (SBG) de l'ICMA, dont les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour les GBP sur la partie verte du projet.

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Fonds multithématique axé sur les enjeux climatiques. Le fonds sélectionne des OPC spécialisés sur les thématiques d'investissement durable, que sont la transition énergétique, la gestion des ressources naturelles, et le développement humain. De plus, nos choix d'investissement et notre sélection d'OPC sont attentifs à certains secteurs "controversés" liés aux enjeux climatiques, que sont les secteurs de l'extraction de charbon thermique, de pétrole, de gaz conventionnels et non conventionnels, et de la production d'électricité à base de charbon.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG ?

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG s'appuient sur trois éléments :

1) La recherche ESG de nos prestataires de données externe :

MSCI ESG Research :

Nous nous appuyons sur les notations ESG établies par MSCI ESG Research qui note les entreprises de CCC à AAA (AAA étant la meilleure note).

La philosophie de notation de MSCI ESG Research repose en partie sur la matérialité financière des enjeux ESG, en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux de durabilité dans nos analyses de convexité.

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques, et repose notamment sur :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des États, des ONG, et des établissements universitaires,
- Des données émanant directement des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

En synthèse, pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur :

- MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé (en fonction de son modèle d'affaires, de sa présence dans certains pays, etc.) et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer ;
- De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour y répondre.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche "Best-in-Class", telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

L'approche "Best-in-class" privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur.

Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues a minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

Les notations MSCI ESG Research nous permettent notamment de trier et de piloter nos univers d'investissement de manière transparente.

En particulier, pour établir la note ESG d'un OPC, MSCI ESG Research procède en trois étapes :

- Calculer la "note moyenne ESG pondérée du fonds" sur la base des scores disponibles par émetteur. Si un émetteur n'a pas de score ESG disponible, il est sorti du périmètre de calcul et le reste des émetteurs notés ESG sont rebasés à 100 ;
- Calculer une prime positive ou négative en fonction du *momentum* des ratings des émetteurs et de l'exposition à des émetteurs mal notés ;
- La note ESG finale d'un OPC est égale au produit de sa note moyenne ESG précédemment calculée par la prime.

Carbon4 Finance :

L'analyse de la performance climatique et l'évaluation des risques de transition de Carbon4 Finance repose sur quatre éléments principaux : une approche *bottom up*, l'intégration de toute la chaîne de valeur du carbone (tous les scopes), l'appréciation des émissions évitées et l'analyse prospective de la trajectoire. En matière de biodiversité, nous avons fait appel à Carbon4 Finance, et en particulier à l'utilisation de leur modèle Biodiversity Impact Analytics, ou "BIA" pour la réalisation de cette partie. La méthodologie BIA s'appuie sur le Global Biodiversity Score, ou "GBSTM", outil de mesure d'empreinte biodiversité développé par CDC Biodiversité.

Ethifinance :

Ethifinance accompagne historiquement les entreprises et organisations sur leurs enjeux RSE et a, par la suite, développé une activité de notation ESG, pour les investisseurs, sur la base de l'expertise d'analyse des risques et opportunités en matière de durabilité.

Il est envisageable que les prestataires de données extra-financières puissent faire face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple, portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG) qui ont été utilisées pour l'élaboration
- du modèle de notation ESG. Ce problème peut éventuellement être atténué par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG) : ce problème est éventuellement atténué par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG pour chaque secteur
- (et parfois chaque entreprise) : il est possible qu'un prestataire utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG les plus pertinents
- pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant).
- Par ailleurs, certaines limites méthodologiques peuvent également intervenir dans les calculs de trajectoire de température :
- Une granularité sectorielle des analyses pourrait mener à une multiplication des hypothèses sous-jacentes, qui aurait pour effet d'opacifier le modèle utilisé et dont la rigueur serait plus difficile à évaluer. La marge d'erreur des résultats augmenterait également avec le nombre d'hypothèses, ce qui pourrait complexifier le pilotage d'une stratégie climat au niveau d'un portefeuille.
- Les standards internationaux sur les métriques de température sont en train d'émerger progressivement au niveau international et certaines méthodologies pourraient diverger de ces recommandations.

2) Nos travaux de recherche interne :

En ligne avec notre approche de transition, la philosophie best-in-class de MSCI ESG Research nous permet de sélectionner des émetteurs au sein de tous les secteurs. Nous avons renforcé notre architecture de données ESG en travaillant avec Ethifinance, qui nous fournit des notations ESG à la demande et qui contribue à l'optimisation de la couverture ESG des portefeuilles. Enfin, Carbon4 Finance, nous offre un ensemble de données carbone et de profils de température approfondis, ainsi que des données relatives à l'empreinte biodiversité, en partenariat avec CDC Biodiversité.

Nous utilisons aussi des études de courtiers (JPMorgan, Exane, Goldman Sachs, Barclays, Morgan Stanley, Oddo...) ainsi que des recherches académiques, scientifiques ou d'institutions supranationales, des rapports d'ONG et avons recours à des bases de données en libre accès (SBTi, TPI ou CDP). Bloomberg est également un outil d'analyse complémentaire.

Ces éléments peuvent être combinés aux cas d'investissement réalisés par nos équipes d'analystes internes sur les émetteurs et/ou secteurs en portefeuille, quand ils présentent des dossiers d'investissement aux gérants. Les analystes utilisent également les données publiques des sociétés et intègrent les discussions avec les représentants des entreprises.

Nous cherchons à identifier les éléments matériels "hors scopes" pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'appréciation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou de l'industrie. Ils sont pris en compte sur la base des dépendances et impacts clés tels que : les controverses (typologie, gravité et récurrence), les externalités (émissions carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraudes, ...), et les contributions (alignement taxonomique, participation aux objectifs de développement durable "ODD" des Nations Unies, température en ligne avec l'Accord de Paris...).

Plus particulièrement dans le cadre de notre gestion directe en actions, et sur un périmètre de fonds limité⁽¹⁾, nous disposons d'un système de notations internes attribuant une note composite à chaque émetteur du périmètre. Celle-ci se compose :

- De leur note ESG best in class établie par MSCI ESG Research, selon une approche de matérialité financière,
- D'une série d'indicateurs d'impact, en lien avec les Objectifs du Développement Durable, fournis par des agences de notation extra-financière (telles que MSCI ESG Research sur la contribution nette des émetteurs aux 17 Objectifs du Développement Durable des Nations Unies, ou encore Carbon4 Finance, sur l'impact carbone et l'empreinte de biodiversité), que nous convertissons en note selon une méthodologie interne, et
- De leur note jugeant de la crédibilité et de la robustesse de leur plan de transition. Cette note, établie par nos analystes, se base sur une grille d'analyse propriétaire intégrant les dimensions de matérialité financière et de matérialité d'impact. Les critères prédéfinis sont répartis sur six piliers : l'analyse de la gouvernance des enjeux climatiques et de transition juste, la transparence du reporting des émissions de GES, les engagements publics pour le climat, la robustesse des objectifs environnementaux, les mesures et investissements, et enfin les résultats constatés en matière de transition. À noter que les enjeux durables sont étudiés selon leur pertinence au secteur et/ou à l'émetteur et avec l'ambition d'intégrer la double matérialité, financière et d'impact. Cela étant, compte tenu de notre prisme de gérant de transition, un biais environnemental peut exister.

Le processus d'analyse ESG dans le cadre de notre **gestion directe en instruments obligataires** se décline sous le prisme de la double matérialité à trois niveaux distincts :

- Niveau 1 – au moment du primaire : filtre quantitatif dédié à l'identification des zones de risques, des opportunités, et des sujets de dialogue, ainsi que sur l'éligibilité des émetteurs aux politiques internes. Ce niveau d'analyse intègre des critères tels que la performance ESG, la conformité aux politiques d'exclusion, les risques de durabilité, les principales incidences négatives (« PAI »), et les controverses. En cas d'émetteurs bien notés par MSCI ESG Research (A et mieux) et sans controverses majeures, seules l'éligibilité et la constatation de la note à la date de l'émission sont effectuées comme estimation du risque ESG associé.

(1) Le périmètre de fonds concerné est disponible sur demande.

- Niveau 2 – émetteur en portefeuille présentant un risque ou nécessitant un suivi : analyse qualitative qui combine des données externes avec une évaluation interne des forces, faiblesses, menaces et opportunités selon une matrice de risque, impact, et matérialité. Les critères pris en compte pour engager l'analyse, en plus de la notion de matérialité, incluent une faible note ESG (entre B et CCC) ou la dégradation de celle-ci la faisant passer de Average (entre A et BB) à Laggard (entre B et CCC). En fonction des besoins de la gestion et de l'actualité d'un émetteur, des entreprises ne présentant pas ces critères peuvent être analysées sous cet angle afin d'affiner notre compréhension du risque associé à celles-ci.
- Niveau 3 – monitoring des controverses, ainsi que veille des changements majeurs pour toutes les positions obligataires notées par MSCI ESG Research. Les critères pris en compte comprennent les nouvelles controverses majeures identifiées par MSCI ESG Research au regard du non-respect des principes UNGC, ainsi que celles identifiées via la presse, et pouvant constituer un risque matériel pour l'émetteur, ou dont l'exposition à l'émetteur est elle-même matérielle. Dès lors qu'un sujet identifié devient matériel, un dialogue est initié avec l'émetteur concerné.

La prise en compte des facteurs de durabilité est un processus continu. Les évaluations internes sont actualisées de manière ad hoc en cas d'événements ayant des implications majeures sur les caractéristiques matérielles du dossier d'investissement. Au travers de notre travail et des notations MSCI ESG Research, nous considérons déjà un spectre large de critères ESG dans le cadre de notre approche généraliste.

Au sein de notre **activité de multigestion**, l'ESG a pris une part significative dans notre questionnaire de due diligence. Les questions relatives à l'ESG/ISR, ainsi que notre analyse ESG portent aussi bien sur la société de gestion que sur le fonds ; Notre due diligence comprend 3 axes d'analyse à savoir, l'ESG/ISR, l'investissement et l'opérationnel. L'axe d'analyse ESG se focalise plus précisément sur :

- La prise en compte des risques et des opportunités liés au changement climatique au sein de la société de la gestion,
- La gestion des ressources humaines et développement du capital humain,
- La gouvernance,
- Les politiques d'engagement mises en œuvre par les sociétés de gestion,
- Le processus d'investissement responsable du fonds.

En plus de contacts réguliers avec les sociétés de gestion et de manière ad hoc, nous sommes à l'initiative de campagnes de sensibilisation auprès de nos partenaires, sur des sujets de durabilité. Ces campagnes sont l'occasion d'échanger sur des points d'actualité précis, tels que des sujets réglementaires (doctrine AMF 2020-03, règlement SFDR – Disclosure, etc.), ou encore sur nos avancées en matière d'exclusion, en particulier sur le secteur du charbon thermique.

La “score card” ESG propriétaire :

L'objectif de cette *score card* est de guider les analystes dans leur travail d'évaluation ESG de la société de gestion et du fonds. Elle apporte un cadre d'analyse homogène et offre une vue synthétique via la sélection de critères clés.

Nous nous sommes en partie inspirés de l'approche risques / opportunités et des enjeux de matérialité sélectionnés par MSCI ESG Research pour le secteur financier, afin d'assurer une cohérence entre nos deux approches.

Au regard des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire et au cours de nos échanges avec la société de gestion et celles disponibles dans MSCI ESG Research, les analystes réalisent une appréciation ESG de la société de gestion et du fonds. L'essentiel des informations utilisées provenant de la société de gestion, nous avons ainsi la capacité de réaliser ces analyses indépendamment de la couverture de MSCI ESG Research. Si le fonds n'est pas noté par MSCI ESG Research, nous avons développé en interne un outil propriétaire pour réaliser la notation ESG du fonds, tout en respectant leur méthodologie afin de maintenir une cohérence au sein des fonds notés.

L'ensemble des informations sur la base desquelles nous réalisons nos analyses sont synthétisées dans une “score card” ESG propriétaire, nous permettant d'établir des cartes d'identité ESG des sociétés de gestion et OPC étudiés. Cette synthèse repose aussi bien sur des critères tangibles, systématiques et objectifs que sur des critères plus qualitatifs dont la conclusion repose sur l'appréciation des analystes. La score card ESG comprend 2 niveaux d'analyse, la société de gestion et le fonds, et donne lieu à une note allant de 1 (meilleure note) à 4.

Les critères d'analyse sont les suivants :

3) Les principes de l'ICMA :

Au niveau de la société de gestion :

Pilier Environnemental :

politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.

Pilier Social :

gestion des ressources humaines, signataire des UN PRI, politiques d'exclusion relatives aux armes controversées et aux principes fondamentaux, etc.

Pilier Gouvernance :

indépendance du *board*, politique de rémunération, etc.

Au niveau de la société de gestion :

Politique environnementale au niveau de la société de gestion, politiques d'exclusion relative au secteur du charbon thermique, émissions carbone des portefeuilles, etc.

Toutes les obligations en portefeuilles sont en ligne avec les principes de l'ICMA, que sont les GBP, les SBP et les SBG, qui sont des standards de marché

Leur méthodologie repose sur ces quatre grands principes :

Nous excluons les entreprises qui ne respectent pas les quatre "Green Bonds Principles" (GBP) définis par l'ICMA. L'ICMA est le

<u>L'utilisation des fonds :</u>	<u>Un processus de sélection et d'évaluation des projets :</u>	<u>La gestion des fonds :</u>	<u>Le reporting :</u>
La raison d'être d'une émission obligataire verte, sociale et durable est l'utilisation des fonds levés pour financer des projets verts et/ou sociaux. Ces projets doivent être correctement décrits dans le prospectus accompagnant le titre. Tous les projets mentionnés doivent avoir un bénéfice environnemental et/ou social clair, qui sera estimé et, dans la mesure du possible, mesuré par l'émetteur.	L'émetteur est vivement encouragé à communiquer aux investisseurs : <ul style="list-style-type: none">■ les objectifs de préservation de l'environnement et/ou sociaux ;■ la manière dont l'émetteur détermine l'appartenance d'un projet aux catégories éligibles ;■ les critères d'éligibilité correspondants, y compris, le cas échéant, les critères d'exclusion ou toute autre technique d'identification et de gestion des risques environnementaux et/ou sociaux potentiellement importants liés aux projets.	L'émetteur doit garantir le produit net de l'émission obligataire au moyen d'un processus interne formalisé afférent à ses opérations de prêt et d'investissement dans des projets verts et/ou sociaux.	La transparence est un facteur clé de la communication sur l'impact attendu des projets. Les émetteurs doivent préparer, conserver, et mettre à disposition un dossier d'information sur l'utilisation du produit de l'émission obligataire. Ce rapport annuel doit comporter la liste des projets dans lesquels les fonds ont été investis, ainsi qu'une description succincte de ces projets, les montants concernés et l'impact attendu de ces investissements en utilisant des indicateurs de performance qualitatifs et, si possible, quantitatifs. Les émetteurs ayant la possibilité de vérifier l'impact final sont encouragés à le faire apparaître dans leur <i>reporting</i> périodique.

garant des GBP, SBP et SBG, et son cadre est soutenu par le régulateur français et la certification européenne ISR. Par ailleurs, l'ICMA est mobilisée dans le cadre de la mise en place européenne de standards européens en matière de Green Bonds. Pour s'assurer que les titres respectent le cadre des Green Bonds, Social Bonds et Sustainable Bonds, nous avons délibérément choisi un indice de référence conforme à celui-ci (Bloomberg Barclays Global Green Bond Index Corporate) et nous impliquons nos équipes de contrôle interne dans le processus de vérification ex post. En temps réels, les gérants peuvent vérifier dans Bloomberg sur la base d'indicateurs spécifiques et dans les Second Party Opinions la conformité de l'obligation avec le cadre GBP, SBP et SBG et celui de l'ICMA. En effet, des outils spécifiques ont été développés en interne afin d'optimiser le processus de screening "réglementaire" et gagner en efficacité de gestion.

3.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

MSCI ESG Research revoit les notes des sociétés couvertes annuellement. Néanmoins, en cas d'émergence d'une controverse ou d'un événement majeur de nature à impacter le profil ESG de la société considérée, les analystes MSCI ESG Research revoient de manière *ad hoc* la notation des sociétés.

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous veillons à ce que nos gestionnaires de portefeuille disposent d'une information suffisante afin d'apprécier le risque ESG potentiel associé à un émetteur. Dans la mesure où les actions correctives dont nous souhaitons la mise en œuvre par les émetteurs varient tant en complexité, en importance qu'en matérialité, notre approche se veut pragmatique à cet égard.

Les controverses font partie intégrante de nos processus relatifs aux risques de durabilité, aux incidences négatives, à l'intégration des enjeux de durabilité dans nos analyses d'investissement et dans la gestion des portefeuilles.

- En effet, nos véhicules d'investissement ont des objectifs ESG reposant sur les notations ESG de MSCI ESG Research. Ces notations intègrent les controverses, et peuvent donc être révisées de manière *ad hoc* pour prendre en compte tout nouvel élément relatif à une controverse nouvelle ou existante. La controverse peut donc conduire à la baisse de la notation ESG d'un émetteur, mais également de son statut au regard des normes internationales tel qu'UNGC. Cela peut avoir un impact, lors de la mise à jour de l'univers d'investissement, sur les exigences ESG du portefeuille. Après cette mise à jour, si le profil ESG révisé après la controverse ne permet plus de respecter nos cadres et contraintes ESG au niveau du portefeuille, l'émetteur pourra être désinvesti.
- Afin d'identifier les éventuels signaux faibles et zones de risques au sein des émetteurs en portefeuille, les scores par pilier E-S-G inférieurs à 2 sur 10 sont suivis par la Gestion des risques et remontés lors des Comité des risques.

- Afin de suivre les controverses, nous avons mis en place des notifications automatiques quotidiennes/ hebdomadaires depuis la plateforme MSCI ESG Research. Nous surveillons les nouvelles quotidiennement et diffusons les informations pertinentes chaque matin lors de la réunion de gestion. La Conformité assure également la veille des nouveaux cas de controverses des émetteurs en portefeuille, et informe les équipes d'investissements de ces évolutions.
- En matière de traitement des controverses identifiées par la Conformité ou les analystes, nous avons mis en place deux comités controverses, avec la participation des équipes de Gestion des risques, Conformité, Investissement durable et des Associés-Gérants. Les équipes de gestion détentrices de l'émetteur sujet à la controverse ainsi que les analystes dédiés au secteur participent en fonction du cas abordé. Les deux comités se distinguent par la qualification de chacune des controverses, fonction de leur sévérité et de leur matérialité.
 - En cas d'émergence d'une controverse, le « Comité controverse de qualification », coordonné par l'équipe Investissement durable, a pour objectif d'une part de qualifier la gravité et la matérialité de chacune des controverses à l'ordre du jour et déterminer l'escalade adaptée ; et d'autre part d'en assurer le suivi. Le comité vote la qualification la plus adaptée à chaque controverse, en fonction notamment de leur matérialité financière, ESG, légale ou réputationnelle. Si la controverse n'est pas jugée matérielle, ou est résolue, alors aucun suivi de l'émetteur n'est demandé. En revanche si la controverse est jugée matérielle, le comité peut demander des précisions complémentaires qui devront être apportées par les analystes, puis en fonction de la gravité de la controverse, demander une action d'engagement avec l'émetteur ou un renvoi au Comité controverse cas majeurs pour les cas de figure les plus sévères.
 - En cas d'évènement majeur ou de controverse sévère, le « Comité controverse cas majeurs », coordonné par la Conformité, se réunit de manière discrétionnaire. Fonctionnant de manière collégiale, les membres votants du comité décident à l'unanimité et au cas par cas de la décision la plus adéquate : mettre la valeur sous surveillance, interdire tout nouvel investissement ou, dans les cas les plus sévères, désinvestir l'émetteur. Dans les deux premiers cas précités, ils peuvent décider du temps accordé à l'émetteur pour répondre de manière circonstanciée aux faits qui lui sont reprochés (généralement 3 à 6 mois), mais également de la nature des actions correctives à mettre en œuvre par l'émetteur et les délais associés.

Plus d'informations sur nos procédures de controverses sont disponibles dans les politiques d'engagement et de prise en compte des PAI, publiées sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Par ailleurs, si une indication claire et précise de l'existence d'un financement de campagne de désinformation ou climatosceptique était mise en lumière, ce scénario spécifique serait couvert par notre politique de controverse.

En cas d'opérations en capital majeures susceptibles de modifier significativement la notation ESG de l'émetteur et les délais de mise à jour de notre prestataire de données externe, MSCI ESG Research, une notation interne temporaire pourra être mise en place le temps de l'ajustement.

Nous nous engageons sur une mise à jour trimestrielle des notes des émetteurs retenues pour piloter les notes de nos portefeuilles.

Pour les activités de multigestion, comme indiqué au 3.5, MSCI ESG Research revoit les notes des émetteurs couverts annuellement. Néanmoins, en cas d'émergence d'une controverse ou d'un évènement majeur de nature à impacter le profil ESG de l'émetteur considéré, les analystes de MSCI ESG Research revoient de manière ad hoc la notation des émetteurs.)

MSCI ESG Research revoit les notes des OPC mensuellement, sur la base des inventaires les plus récents (dont l'ancienneté est de minimum un an) et sur les données ESG des émetteurs disponibles.

- Les controverses sont également prises en compte au niveau des OPC : Dans la note ESG d'un OPC à travers la prime positive ou négative en fonction du *momentum* des ratings des émetteurs et de l'exposition à des émetteurs mal notés
- Dans le cadre de notre due diligence, nous interrogeons les sociétés de gestion sur l'existence d'une controverse passée au niveau de la société de gestion et sur la prise en compte des controverses des émetteurs dans le process d'investissement de l'OPC
- En cas d'émergence d'une controverse concernant une de nos sociétés de gestion partenaires ou concernant un émetteur détenu par un de nos OPC sélectionnés, nous nous efforçons de contacter la société de gestion dans un délai raisonnable, en plus de nos contacts réguliers. Selon le degré de gravité de la controverse, les analystes peuvent être amenés à mettre à jour la due diligence de la société de gestion et à revoir leur thèse d'investissement.

Nous nous engageons sur une mise à jour trimestrielle des notes ESG des fonds de fonds concernés.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les résultats de la recherche ESG sont intégrés à plusieurs niveaux dans la construction et le pilotage des portefeuilles :

Ils participent à la définition de l'univers d'investissement éligible, contribuent à la sélection de valeurs en complément de l'analyse du cycle économique, de l'analyse fondamentale et de l'analyse de la sensibilité.

Le rôle des critères ESG dans la définition de l'univers d'investissement éligible :

Appliquer des filtres sur la base de critères ESG sur nos univers d'investissement, constitue la première étape de la construction de nos portefeuilles. Parmi ces filtres, certains sont réglementaires, d'autres sont issus de principes adoptés par la société de gestion et enfin certains peuvent être spécifiques à la thématique durable du fonds. Pour les fonds en sélectivité, les filtres réglementaires et relatifs au respect des principes fondamentaux sont appliqués en amont de tous les autres filtres, qui eux sont appliqués de manière simultanée. Pour les fonds en amélioration de note, tous les filtres sont appliqués de manière simultanée. Pour la multigestion, le fonds s'engage à sélectionner des sociétés de gestion et des OPC qui respectent le cadre d'exclusion commun à notre société de gestion :

- 1) Les émetteurs impliqués dans l'emploi, le stockage, la production ou le transfert des armes controversées interdites (bombes à sous-munitions, mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques) et pour la gestion directe de l'ensemble des armes controversées (uranium appauvri, armes à laser aveuglant, armes incendiaires (phosphore blanc) et armes à fragments non détectables)
- 2) Les émetteurs soumis à des sanctions internationales ou dont le siège social est dans un pays non coopératif à des fins fiscales ;
- 3) Les émetteurs qui ne respectent pas les principes fondamentaux du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact, UNGC) ;
- 4) Les émetteurs qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du groupe Rothschild & Co ;
- 5) Les émetteurs dont le % de chiffre d'affaires provenant d'activités liées au secteur du tabac est supérieur à 5% (hors activité de détail et de distribution).

Exclusions normatives :

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains (UN Guiding Principles on Business and Human Rights, UNGP).

Les sociétés qui ne respecteraient pas les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

L'exclusion des instruments issus par des États qui ne respecteraient pas les principes suivants, sauf pour des raisons de diversification de devises pour les États-Unis, la Grande Bretagne et le Japon, dans la limite de 30% maximum de l'actif net :

- La moyenne des notes pour les 6 WGI (indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque Mondiale) est d'au moins -0,59 ;
- Dont le score inférieur à -1,00 pour un seul WGI

Les instruments émis par des États à revenus élevés ne pouvant faire l'objet d'investissements sont ceux émis par :

- Les États qui n'ont pas ratifié ou n'ont pas mis en œuvre dans leur législation nationale équivalente :
 - Les huit conventions fondamentales identifiées dans la déclaration relative aux droits et principes fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail
 - Au moins la moitié des 18 principaux traités internationaux relatifs aux droits Humains
- Les États qui ne sont pas partie de :
 - L'Accord de Paris
 - La Convention des Nations unies sur la diversité biologique
 - Le Traité de non-prolifération nucléaire
- Les États ayant des budgets militaires particulièrement élevés (>4% du PIB)
- Les États considérés comme des "juridictions présentant des déficiences stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par le Groupe d'action financière (GAFI).

- Les États dont l'indice de perception de la corruption de Transparency International est inférieur à 40/100
- Les États qualifiés de "non libres" par l'enquête "Freedom in the World" de Freedom House .
- Les États qui ont légalisé et/ou appliquent la peine de mort

Périmètre : R-co 4Change Moderate Allocation

Amélioration de note :

La note de chacun des portefeuilles sera pilotée de manière à être durablement supérieure à la note de leur univers d'investissement initial respectif, calculée après élimination des 20% des plus mauvaises valeurs ESG.

Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro

Sélectivité "Best-in-class" :

L'exclusion des sociétés les 20% les plus mauvaises valeurs ESG de l'univers d'investissement initial de chacun des fonds.

Périmètre : R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity

Et dont les exclusions totales font au minimum 25% de l'univers.

Périmètre : R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity

L'exclusion des 20% des sociétés les moins bien notées sur le pilier Social de l'univers d'investissement initial.

Périmètre : R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends sélectionne des OPC qui ont une approche extra-financière fondée sur un engagement significatif dans leur gestion (catégorie 1 – Doctrine 2020-03 de l'AMF), pour au moins 90% de leur actif net, hors liquidités. Il respecte les critères quantitatifs du label d'Etat ISR, à savoir :

- Une approche en sélectivité : la réduction de 20% de leur univers d'investissement initial après élimination des plus mauvaises valeurs ESG, ou
- Une approche en amélioration de note : la note ESG supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des plus mauvaises valeurs
- Un taux d'analyse ou de notation supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

De plus, **R-co OPAL 4Change Sustainable Trends**, investira dans des OPC qui :

- Sont en ligne avec les standards de qualité du label Towards Sustainability, pour au moins 90% de son actif net, hors liquidités
- Sont des OPC Article 8 ou 9 au sens de la réglementation européenne SFDR, pour la quote-part restante soit 10% maximum de son actif net, hors liquidités, à savoir qu'ils :
 - Promeuvent des caractéristiques ESG et investissent de manière partielle dans des investissements durables, -ou
 - Promeuvent des caractéristiques ESG et prennent en considération les incidences négatives sur les facteurs de durabilité, ou
 - Ont pour objectif de gestion l'investissement durable

Exclusions sur les thématiques sociales :

- L'exclusion des sociétés affectées par des controverses sociales très sévères
- L'exclusion des sociétés affectées par des controverses sévères liées au droit du travail concernant la diversité, la santé et la sécurité. Le suivi des controverses sur l'aspect social des sociétés de notre univers sera mené, avec également le recours aux bases spécifiques de données extra-financières. Il vise à une surveillance en continu du respect de ses engagements
- L'exclusion des entreprises du secteur de l'armement, sur toute sa chaîne de valeur, y compris les armes conventionnelles et nucléaires
- L'exclusion des entreprises dont au moins une partie du chiffre d'affaires provient de l'exposition directe aux secteurs de l'alcool, de la pornographie et des jeux de hasard, sur toute sa chaîne de valeur

Périmètre : R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

Exclusions sectorielles :

L'exclusion d'émetteurs appartenant à certains secteurs "controversés" dont l'exposition à certaines activités ne justifient pas leur éligibilité au regard de la stratégie socialement responsable mise en œuvre.

Les secteurs controversés identifiés par le label Towards Sustainability sont les secteurs des armes, du tabac, du charbon thermique, de pétrole et de gaz non conventionnels et conventionnels et de la production d'électricité à base de ressources fossiles et/ou de nucléaire.

Périmètre : R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

Concernant les obligations vertes, sociales et durables en portefeuille, du fait de leur nature durable intrinsèque, les exclusions sur les secteurs controversés sont restreintes aux secteurs des armes et du tabac.

Périmètre : R-co 4Change Green Bonds

Les fonds classifiés selon l'article 9 du règlement SFDR appliquent des exclusions sectorielles supplémentaires afin de renforcer la bonne poursuite de l'objectif durable sans causer de préjudices importants. Les secteurs exclus sont les suivants : armement, jeux de hasard, pornographie.

Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co Valor 4Change Global Equity

Auxquels s'ajoutent les secteurs des armes nucléaires et de l'alcool.

Périmètre : R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro

Et enfin, en vue de se préparer au passage à la V3 du label ISR au 01/01/2025, le fonds **R-co 4Change Net Zero Equity Euro** applique dorénavant et déjà les exclusions suivantes :

- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de la production ou la distribution de tabac ou de produits contenant du tabac ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de l'activité relève de l'exploration, l'extraction, le raffinage de charbon thermique ou de la fourniture de produits ou services spécifiquement conçus pour ces activités, tels que le transport ou le stockage ; ainsi que tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de transport de charbon thermique ;
- Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels ;
- Tout émetteur dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels. Les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels sont identifiés selon la définition du Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable, à savoir les schistes bitumineux et l'huile de schiste, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique ;
- Tout émetteur dont l'activité principale est la production d'électricité, et dont l'intensité carbone de l'activité de production d'électricité n'est pas compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. Le fonds pourra se baser sur les seuils ci-dessous, ou tout autre scénario aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028
geqCO2/kWh	366	326	291	260	232	207

Principes de l'ICMA sur les obligations vertes, durables et sociales :

Le fonds investit dans des obligations vertes pour au moins 75% de son actif net, et jusqu'à 25% de son actif net dans des obligations sociales et/ou durables. Toutes les obligations en portefeuille doivent respecter les principes de l'ICMA.

Périmètre : R-co 4Change Green Bonds

Investissement durable :

Au titre de leur classification Article 9 du règlement européen SFDR, les fonds concernés n'investissent que dans des émetteurs qui sont qualifiés de durable au sens de la définition adoptée par Rothschild & Co Asset Management. Un investissement durable, ou sustainable investment s'analyse au regard de trois piliers : (i) sa contribution à un objectif environnemental ou social, (ii) se faisant sans causer de préjudice important et (iii) en appliquant des pratiques de bonne gouvernance.

Concernant les émetteurs privés, notre approche des investissements durables prend en compte :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Concernant les émetteurs publics, notre approche des investissements durables prend en compte :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuisent pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, Rothschild & Co Asset Management a défini une procédure « DNSH » pour les investissements durables, comprenant :

- Des exclusions sectorielles et normatives, comprenant le respect des garanties minimales, via des PAI éliminatoires :
 - PAI 10 – Violations du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, pour les émetteurs privés ;
 - PAI 14 – Exposition à des armes controversées, pour les émetteurs privés ;
 - PAI 16 – Pays connaissant des violations de normes sociales, pour les émetteurs souverains ;
- Un modèle de scoring quantitatif propriétaire, intégrant les PAI obligatoires.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Pour s'assurer de la bonne gouvernance en place au sein de ces investissements, nous évaluons la structure de gestion, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Les émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds conformes aux principes de l'International Capital Market Association « ICMA ») sont considérées comme des investissements durables.

Notre définition repose sur des données fournies par notre prestataire MSCI ESG Research. Des précisions sont disponibles dans le document « Définition des investissements durables » sur notre site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

Périmètre : R-co 4Change Net Zero Credit Euro, R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity, R-co 4Change Green Bonds, R-co Valor 4Change Global Equity

Tableau des exclusions

	R-co 4Change Net Zero Credit Euro	R-co 4Change Net Zero Equity Euro	R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	R-co 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Green Bonds	R-co Valor 4Change Global Equity	R-co OPAL 4Change Sustainable Trends
Stratégie ESG							
Best-in-class (sélectivité)	x		x	x		x	
Amélioration de note ESG		x					
Exclusions – Normes internationales							
Armes controversées interdites (Oslo/ Ottawa, armes biologiques & chimiques)	x	x	x	x	x	x	x
Armes controversées (uranium appauvri, armes à laser aveuglant, armes incendiaires et armes à fragments non détectables)	x	x	x	x	x	x	x
Sanctions internationales	x	x	x	x	x	x	x
Pacte Mondial des Nations Unies "UNGC"	x	x	x	x	x	x	x
Conventions fondamentales de l'OIT	x	x	x	x	x	x	x
Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits Humains "UNGP"	x	x	x	x	x	x	x
Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales	x	x	x	x	x	x	x
Souverains – normes internationales				x			
Exclusions – Sectorielles							
Armement conventionnel			x	x	x	x	x
Armement nucléaire	x	x	x	x	x	x	x
Armement civil				x	x	x	x
Charbon thermique	x	x	x	x	x	x	x
Pétrole et gaz non conventionnels		x		x		x	x
Pétrole et gaz conventionnels		x		x		x	x
Production d'électricité (charbon)	x	x	x	x	x	x	x
Alcool	x	x	x				
Tabac	x	x	x	x	x	x	x
Pornographie	x	x	x		x	x	
Jeux de hasard	x	x	x		x	x	
Investissement durable	100%	100%	100%	Min 50%	100%	100%	Min 30%

Exclusions spécifiques “Secteurs Controversés” – Label Towards Sustainability

Secteurs & Activités Controversés	Seuils appliqués	Définitions / Précisions
Armes	Sont exclues les sociétés impliquées dans les activités et/ou dans la chaîne de valeur des armes controversées : mines antipersonnel, armes à sous-munition, munitions inertes, uranium appauvri ou tout autre uranium industriel, phosphore blanc, armes chimiques, nucléaires et biologiques. Sont exclues les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est réalisé en lien avec des activités de production d'armes ou de composants sur-mesure.	Les armes sont définies comme des produits ou des composants de base de produits qui ont été “conçus pour blesser/tuer” et qui sont utilisés exclusivement à des fins militaires. Les composants sur mesure sont des composants qui sont développés principalement pour être intégrés dans un système d'armes.
Tabac	Sont exclues les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est généré en lien avec des activités de production de tabac, de produits contenant du tabac ou e-cigarettes.	Les entreprises concernées sont celles qui produisent ou vendent en gros des produits du tabac ou qui fournissent des équipements ou des services dédiés à ces produits. Les activités de vente de tabac au détail ne sont pas concernées par les exclusions.
Charbon thermique	Sont exclues les sociétés impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouvelles mines de charbon, ou dont la production ou capacité de production de charbon thermique augmenterait. Enfin, les sociétés éligibles doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - La production annuelle de charbon thermique est inférieure à 10 mégatonnes et la société réalise moins de 5% de son CA dans des activités liées au charbon thermique - Les revenus liés aux activités de transport de charbon thermique doivent être inférieurs à 10% - Réaliser moins de 10% de son capex dans des activités qui fournissent des équipements/ services dédiés au charbon thermique et sans objectif d'augmentation de CA - Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices	Les entreprises concernées sont celles impliquées dans l'exploration minière, l'extraction, le transport, la distribution ou le raffinage de charbon thermique ou qui fournissent des équipements / services dédiés au charbon thermique. Le charbon métallurgique n'est, <i>a priori</i> , pas inclus.
Activités d'extraction et exploration de pétrole, de gaz non conventionnels	Sont exclues les sociétés impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz non conventionnels, ou dont la production ou capacité de production augmente. Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au gaz et pétrole non-conventionnels - Avoir une part de la production de pétrole et gaz non conventionnels inférieure à 5% de sa production totale - Avoir plus de 50% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices.	A) Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités d'exploration, extraction, du traitement/ transformation ou qui fournissent des équipements / services dédiés aux activités listées. B) Par non conventionnel, sont concernées les activités suivantes : l'extraction des sables bitumineux, de gaz de houille (coalbed methane), de pétrole lourd (extra heavy oil), du pétrole de schiste, du gaz de schiste et le forage ultra profond ainsi que dans l'Arctique.
Activités d'extraction de pétrole et de gaz conventionnels	Sont exclues les sociétés impliquées dans l'exploration, l'exploitation ou le développement de nouveaux gisements de pétrole ou de gaz. Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - Avoir une intensité carbone physique alignée sur l'objectif 1,5°C (par exemple TPI : 55.75gCO2/MJ en 2023, ou autre évaluation scientifique de l'alignement) - Réaliser moins de 5% de son CA dans des activités liées au gaz et pétrole conventionnels - Avoir moins de 15% de ses CapEx dédiés à des activités liées au gaz et pétrole conventionnels et sans objectif d'augmentation de CA - Avoir plus de 15% de ses CapEx dédiés à des activités éco-contributrices	Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités d'exploration, extraction, du traitement/ transformation, de transport ou qui fournissent des équipements / services dédiés au secteur du gaz et pétrole conventionnels. Les activités de transformation du pétrole en produits chimiques n'entrent pas dans le champ d'application
Activités de production d'électricité	Sont exclues les compagnies d'électricité : - Impliquées dans des projets d'expansion de leurs capacités de production d'électricité à base de charbon, ou dont la production ou capacité de production d'électricité à base de charbon augmente ; - Dont les capacités installées fonctionnant au charbon sont supérieures à 5 gigawatts (GW). Les sociétés doivent respecter au moins l'un des critères suivants : - Avoir un objectif SBTi <i>well below</i> 2°C ou 1.5°C ou avoir la mention <i>Business Ambition for 1.5°C commitment</i> - Avoir une intensité carbone physique alignée sur l'objectif 1,5°C (par exemple TPI : 0.348 tCO2e/MWh en 2023, ou autre évaluation scientifique de l'alignement)	Les entreprises concernées sont celles qui génèrent des revenus au travers de leurs activités de génération d'électricité à partir de sources d'énergie non-renouvelables ou qui fournissent des équipements / services dédiés. L'activité de transmission et de distribution d'électricité n'entrent pas dans le champ d'application. Le critère de non-expansion (nouvelles centrales à charbon) peut être temporairement ignoré en cas d'obligations légales nationales dans le contexte de la sécurité de l'approvisionnement en énergie. Jusqu'à 2025, les sociétés qui respectent les seuils d'Intensité Carbone ci-dessous sont éligibles même si elles ne respectent pas les autres critères sauf celui de ne pas augmenter leur capacité de production électrique à partir d'énergie de charbon (Max gCO2/kWh) : - 2023: 354 - 2024: 335 - 2025: 315

Les seuils présentés ci-dessus pourront être revus à la baisse par le labélisateur et seront mis à jour dans le présent Code de Transparence.

Chaîne de valeur : les entreprises de la chaîne de valeur doivent tirer moins de 25 % de leur chiffre d'affaires de produits, d'équipements ou de services sur mesure destinés à faciliter l'exécution des activités.
Critère de gouvernance : les entreprises sélectionnées doivent disposer d'une stratégie pour réduire l'impact négatif de leurs activités et pour augmenter leurs activités contributives, le cas échéant.

“Phase-out margin” ou Marge d'élimination progressive sur les secteurs du pétrole et gaz conventionnels et de production d'électricité : certaines entreprises qui ne seraient pas encore alignées sur les critères d'éligibilité mentionnés ci-dessus pourraient intégrer les portefeuilles bénéficiant du label Towards Sustainability, sous les conditions suivantes :

- L'exposition totale du portefeuille aux entreprises non conformes sera strictement inférieure à 3% de l'actif net. Cette marge diminuera de 1 point de pourcentage par an à partir du 01/01/2023 et sera de 0% au plus tard au 30/06/2025.
- Les entreprises de cette marge seront soumises à une sélection des meilleures de leur catégorie, à savoir parmi les 25% d'entreprises les mieux notées ESG de leur secteur, avec une attention particulière pour la transition énergétique durable.

Les entreprises de cette marge doivent toujours satisfaire aux critères de gouvernance mentionnés ci-dessus.

Le rôle des critères durables dans la sélection de valeurs et le pilotage du portefeuille - gestion directe :

L'analyse fondamentale repose sur l'intégration combinée des critères financiers et durable. L'équipe Investissement Durable, les analystes financiers et les gérants s'investissent dans la compréhension, l'analyse et l'appréciation des risques et opportunités ESG spécifiques à des secteurs d'activité et des valeurs. Les décisions d'investissement et le pilotage des portefeuilles s'appuient sur nos propres travaux d'analyse financière et ESG et sur la recherche MSCI ESG Research. Nous nous appuyons notamment sur les rapports RSE des sociétés, nos échanges avec les dirigeants de sociétés que nous rencontrons, des notes d'analystes financiers et des rapports d'ONG pour intégrer au mieux les critères ESG dans nos analyses de convexité.

R-co 4Change Green Bonds

Dans le cas de la sélection des obligations vertes, sociales et durables, le processus de sélection cherche à vérifier l'existence d'un projet vert et/ou social éligible ainsi que les objectifs de préservation de l'environnement, et/ou les objectifs sociaux poursuivis. La catégorie verte, sociale ou durable associée au projet ainsi que la contribution aux objectifs environnementaux et/ou sociaux définis font partie de l'évaluation. Sur la base des documents réglementaires, sont appréciés les objectifs de préservation de l'environnement et/ou sociaux, le processus de l'émetteur de détermination de l'appartenance du projet vert et/ou social aux catégories éligibles ainsi que les critères utilisés pour estimer l'éligibilité, l'exclusion ou non, la gestion des risques environnementaux ou sociaux de certains aspects du projet.

Par ailleurs, la garantie d'un processus formel et interne à l'émetteur relatif aux opérations d'investissement (systèmes et méthodes de suivi des financements et allocations) en lien avec ses projets verts et/ou sociaux fait partie des critères de sélection. En effet, un cadre de transparence de qualité associé notamment à un processus de contrôle et certification par des tiers indépendants font partie des caractéristiques importantes à prendre en compte. Enfin, la mise à disposition d'informations régulières, à jour et de qualité concernant le produit de l'émission obligataire verte, sociale ou durable représente également un élément clé du cadre de transparence.

En temps réel, les gérants peuvent vérifier via Bloomberg sur la base d'indicateurs spécifiques et dans les Second Party Opinions la conformité de l'obligation avec le cadre des Green Bond Principles, des Social Bond Principles et Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA. En effet, des outils spécifiques ont été développés en interne afin d'optimiser le processus de *screening* "réglementaire" et gagner en efficacité de gestion. Ces outils permettent d'agréger l'ensemble des informations relatives à l'émission verte en partant de l'utilisation des fonds et les éco-activités financées pour y associer les cadres durables les plus exigeants tels que les objectifs de la taxonomie et les objectifs de développement durable (ODD) avec les indicateurs d'impact clés liés aux projets.

Tous les fonds du présent Code de Transparence intègrent dans leur processus de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains, ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies :

[Le détail des indicateurs de pilotage ESG des fonds est précisé à la rubrique 6.2](#)

Le rôle des critères ESG dans la sélection d'OPC - multigestion :

- La sélection des OPC, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPC de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours, etc.) mettant en évidence les OPC présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances d'OPC dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPC offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPC étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.
- Les OPC ainsi retenus feront l'objet d'une due diligence complète s'appuyant sur les réponses à un questionnaire propriétaire et à des échanges. Elle comprend :
 - L'évaluation de l'intégration des sujets extra-financiers au sein des sociétés de gestion. Il sera évalué la prise en compte des risques et opportunités liés au changement climatique (existence d'une politique RSE, d'engagements en matière de réduction des émissions carbone, etc.), mais également la gestion des ressources humaines et du développement du capital humain (cadre de formation, représentation des femmes, etc.) ainsi que de la gouvernance (degré d'indépendance du comité de direction, mécanismes de rémunération, etc.). Il sera également évalué les politiques d'engagement mises en œuvre par les sociétés de gestion, notamment leur politique de vote et de dialogue ainsi que leurs adhésions aux initiatives internationales qui visent à promouvoir des bonnes pratiques environnementales.
 - L'environnement opérationnel de l'OPC (structure et organisation de la société de gestion, gestion des risques et de la liquidité, etc.).
 - Le processus d'investissement des OPC et la capacité à reproduire leurs performances (compétence de l'équipe de gestion, stabilité du processus, etc.). Une analyse quantitative poussée est réalisée par rapport à ses pairs et/ou son indicateur de référence (performances, volatilité, maximum drawdown, capture ratio, etc.). Le caractère durable du processus d'investissement et de l'intégration de sujets extra-financiers est analysé de manière qualitative (adéquation entre les ressources et le processus d'investissement responsable mis en œuvre, identification de la pertinence de ce processus (filtres, exclusions, notation, etc.) par rapport à sa philosophie et sa valeur ajoutée par rapport à ses pairs). L'évaluation de ce processus est complétée par l'appréciation de la transparence fournie et la notation ESG du fonds en absolu et en relatif par rapport à ses pairs ou/et à son indice de référence.

- Pour le fonds **R-co OPAL 4Change Sustainable Trends** il sera évalué de manière précise que les OPC spécialisés respectivement sur les tendances structurelles liées au développement durable et sur les thématiques sociales, sélectionnés dans le fonds, respectent bien leur objectif de gestion. L'évaluation est réalisée sur la base de documents tels que par exemple le prospectus, rapports ESG relatifs à l'article 173 de la Loi sur la transition énergétique et rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, le code de transparence
- L'analyse du processus d'investissement, de la cohérence des valeurs en portefeuille lors de la due diligence et des entretiens réguliers avec les gestionnaires
- L'adéquation de la notation ESG ou celle du pilier le plus pertinent, de la répartition par secteurs en lien avec la thématique de l'OPC, de l'alignement aux Objectifs de Développement Durables, fixés par les Nations Unies, les plus pertinents par rapport à l'objectif de gestion de l'OPC.

Certains types d'OPC font l'objet d'analyses spécifiques :

- ETF (ou indiciels) : Le processus de sélection des ETF et de suivi au sein de l'équipe de multigestion se décline en trois parties :
 - Identification du meilleur instrument via une analyse quantitative comparative des alternatives proposées par les différents fournisseurs.
 - Production d'une *due diligence* portant sur des critères qualitatifs (nature de la réplique, prêt-emprunt de titre, structure réglementaire, traitement du dividende, politique de création de parts, etc.) et quantitatifs (TER, encours, spread prix-NAV, spread bid-ask, spread ETF total return – indice, liquidité du marché, etc.)
- OPC monétaires (ou équivalents) : Pour intégrer la liste d'achat, les fonds monétaires (ou équivalents) font l'objet d'une revue des documents et métriques suivantes : le prospectus (les frais, l'indépendance du valorisateur, etc.), le rapport annuel audité, l'inventaire de portefeuille, le passif du fonds et les performances.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

La définition de chacun des univers d'investissement intègre des critères relatifs au changement climatique, en particulier à travers l'exclusion des sociétés qui ne seraient pas en ligne avec les principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique en vigueur au sein des lignes d'investissement du groupe Rothschild & Co.

En particulier, les fonds **R-co 4Change Moderate Allocation, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co OPAL 4Change Sustainable Trends et R-co 4Change Net Zero Equity Euro** pratiquent des exclusions sur des secteurs controversés tels que le pétrole et gaz conventionnels et non conventionnels.

La sélection de valeurs intègre une analyse des enjeux ESG et notamment une évaluation du pilier Environnemental

Celle-ci nous permet de compléter notre étude risques/opportunités et nous permet d'apprécier la dynamique enclenchée par les sociétés étudiées en matière de transition vers une économie bas carbone.

Nous suivons l'intensité carbone des fonds, étudions les écarts avec l'indice de référence et prêtons également une attention particulière aux émetteurs / OPC les plus gros contributeurs en matière d'intensité carbone.

Ce pilotage en continu est pris en compte dans notre construction de portefeuille. En particulier, les fonds **R-co 4Change Net Zero Equity Euro, R-co 4Change Net Zero Credit Euro et R-co Valor 4Change Global Equity** ont pour objectif de surperformer cet indicateur par rapport à leur univers d'investissement initial.

Notre questionnaire de due diligence intègre la prise en compte des risques et des opportunités liés au changement climatique :

- Au sein de la société de la gestion (existence d'une politique RSE, systèmes de monitoring de la consommation d'énergie, d'eau et du papier, existence d'engagements en matière de réduction des émissions carbone, ...) dans les processus d'investissement et la capacité de la société à calculer l'empreinte carbone de ses investissements par exemple ;
- Au niveau des OPC thématiques visant à lutter contre les changements climatiques, pour lesquels nous portons entre autres une attention particulière à : leur note sur le pilier Environnemental, leur alignement aux ODD environnementaux, leur intensité carbone, leur cadre d'exclusion relatif aux sujets climatiques, leurs indicateurs d'impact reportés.

La sélection d'OPC intègre une analyse qualitative des enjeux ESG et notamment une évaluation du pilier Environnemental pour les OPC thématiques liées à l'environnement. Celle-ci nous permet de compléter notre étude risques/opportunités et nous permet d'apprécier la dynamique enclenchée par les OPC étudiés en matière de transition vers une économie bas carbone.

Nous établissons également le profil transition des fonds

Nous calculons l'exposition des émetteurs aux actifs bloqués et mettons en évidence les objectifs de réduction et la part verte au niveau du portefeuille. Pour les fonds de fonds, nous calculons l'exposition aux différentes catégories de transition via nos participations sous-jacentes, et aux réserves de combustibles fossiles et de charbon.

Certains fonds de la gamme 4Change ont une thématique autour d'un ou plusieurs enjeux climatiques

R-co 4Change Net Zero Credit Euro et R-co 4Change Net Zero Credit Euro

Les fonds intègrent une approche dynamique de réduction des émissions carbone visant à atteindre l'objectif "Net Zero" en 2050, qui repose principalement sur le pilotage de l'intensité carbone de chaque portefeuille. Cette intensité carbone devra :

- Être au minimum inférieure de 20% à celle de l'indice de référence du fonds, l'indice Euro Stoxx® pour **R-co 4Change Net Zero Equity Euro**, et l'indice Markit iBoxx™ € Corporates pour **R-co 4Change Net Zero Credit Euro**, et
- Respecter une trajectoire orientée à la baisse de 7% par an pour R-co 4Change Net Zero Equity Euro, et 5% par an minimum, avec un objectif de 7% pour R-co 4Change Net Zero Credit Euro, constatée à la clôture de l'exercice, avec comme date de référence le 31 décembre 2019. Le respect de la trajectoire carbone sera permis (i) par la sélection de valeurs ayant enclenché une trajectoire de baisse de leurs émissions carbone et/ou (ii) via des arbitrages de valeurs (dans le but d'atteindre cet objectif et/ou en complément des arbitrages de valeurs réalisés pour tenir compte des variations de marché).

Les fonds cherchent à favoriser la transition vers une économie dite "Net Zero", avec pour objectif la réduction drastique des émissions de carbone en ligne avec l'étape 2050 de l'Accord de Paris, pour parvenir à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2°C d'ici 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour atteindre son objectif de réduction des émissions carbonées, le fonds investit dans des entreprises qui sont pleinement engagées dans cette transition, et dont les objectifs de réduction des émissions de carbone, à court ou moyen terme, sont alignés avec l'Accord de Paris.

Le fonds investit dans deux types d'entreprises, via des actions ou des titres de créances :

- La première catégorie, appelée "Leaders" regroupe les sociétés qui sont auditées par l'initiative Science Based Targets "SBTi", formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "Net Zero", conformément à la science du climat.
- La deuxième catégorie appelée "En transition" regroupe des entreprises qui ont déjà mis en place des plans ambitieux de réduction des émissions carbone, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit et sur lesquelles des actions d'engagement ciblées sont menées. Elles sont sélectionnées sur la base des analyses de températures effectuées par Carbon4 Finance.

D'ici 2030, le fonds s'engage à détenir en portefeuille 90% d'entreprises "leaders", ayant leurs objectifs audités par les SBTi.

R-co 4Change Green Bonds

À travers ses investissements, le fonds cherche à contribuer à des thématiques environnementales qui sont en ligne avec le cadre commun fixé par l'Union européenne en matière de durabilité :

- L'Atténuation et l'Adaptation au changement climatique
- La Biodiversité et la Préservation des Ressources Naturelles
- La Réduction et la Gestion de la Pollution

Le fonds investit au moins 75% de son actif net dans des obligations vertes. Celles-ci sont sélectionnées sur la base du respect des Green Bond Principles de l'ICMA, qui prend en compte les enjeux climatiques. Un des quatre piliers de ces principes est de s'assurer que les fonds levés par ces obligations financent des projets "verts". Les GBP reconnaissent expressément plusieurs catégories d'éligibilité pour les projets verts contribuant à des objectifs environnementaux tels que l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la prévention et la maîtrise de la pollution.

Le fonds peut également investir, jusqu'à 25% de son actif net, dans des obligations sociales, ainsi que dans des obligations durables. Ces dernières ont pour but de financer des projets à la fois environnementaux et sociaux. Les obligations durables en portefeuille sont en ligne avec les SBG de l'ICMA, dont les critères d'éligibilité sont les mêmes que pour les GBP sur la partie verte du projet.

L'indicateur de référence du fonds est le Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate Hedged. L'indice ne sélectionne que des obligations vertes qui respectent les principes de l'ICMA. Il est utilisé dans la construction du portefeuille. Les indices Green Bond offrent une option pour les investisseurs qui cherchent à générer un impact social positif grâce à leurs investissements. Ils offrent une mesure objective et robuste du marché mondial des obligations émises pour financer des projets à bénéfices environnementaux directs. Pour s'assurer que les titres en portefeuille respectent le cadre des Green Bonds, nous avons délibérément choisi un indice de référence conforme à celui-ci et nous impliquons nos équipes de contrôle interne dans le processus de vérification ex post.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ? Art. 173

Pour la gestion directe, le pourcentage d'actifs non noté sur la base des critères ESG, ne pourra excéder 10% de l'actif net du fonds, hors liquidités et autres valeurs détenues à titre accessoire dans les portefeuilles. Les 10% résiduels non notés ESG par nos prestataires de données extra-financières sont soumis à une double évaluation réalisée en interne par les équipes de gestion : nous nous engageons à (i) sélectionner des émetteurs en ligne avec les exclusions spécifiques de chaque fonds et (ii) apprécier le profil risques/ opportunités de l'émetteur au regard de critères ESG.

Pour la multigestion, les OPC sous-jacents sont notés sur la base de critères ESG par notre prestataire de données externe et de recherche extra-financière MSCI ESG Research, qui prend en compte dans l'analyse des piliers E, S et G.

Au regard des informations collectées grâce à notre questionnaire propriétaire et au cours de nos échanges avec la société de gestion et celles disponibles dans MSCI ESG Research, les analystes réalisent une appréciation ESG de la société de gestion et du fonds. L'essentiel des informations utilisées provenant de la société de gestion, nous avons la capacité de réaliser ces analyses indépendamment de la couverture de MSCI ESG Research. Si le fonds n'est pas par exemple noté par MSCI ESG Research, nous avons développé en interne un outil propriétaire pour réaliser la notation ESG du fonds, tout en respectant la méthodologie de notre prestataire de données extra-financières afin de maintenir une cohérence au sein des fonds notés.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Certaines contraintes d'investissement ont été renforcées au cours de l'année passée, comme la définition d'investissement durable qui intègre désormais les principales incidences négatives de manière quantitative selon un modèle propriétaire, ou encore le socle commun d'exclusion de la société de gestion qui s'est étendu au secteur du tabac et à l'ensemble des armes controversées.

Les fonds **R-co Valor 4Change Global Equity**, **R-co 4Change Net Zero Equity Euro**, **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** et **R-co 4Change Green Bonds** ont renforcé leurs exigences durables avec l'ajout des exclusions sectorielles suivantes : jeux de hasard et pornographie. En complément, les deux fonds Net Zero ont ajouté une exclusion sur l'alcool et l'armement nucléaire. Enfin, le fonds R-co 4Change Net Zero Equity Euro a intégré les exclusions sectorielles relatives à la V3 du référentiel du label ISR.

4.5 Une part des actifs des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Les fonds n'investissent pas dans des organismes solidaires. En revanche, au sein de notre gamme 4Change, une partie des fonds ont des parts de partage, c'est-à-dire, que la société de gestion reverse une partie des frais de gestion à des associations ou des fonds de dotation.

Le reversement de ces financements ne donne pas lieu à un éventuel avantage fiscal pour les actionnaires de ces fonds, la société de gestion s'engageant quant à elle expressément à y renoncer.

R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity a établi un partenariat avec le fonds de dotation Emeraude Solidaire dans le cadre du projet "Café Joyeux" (www.cafejoyeux.com). Emeraude Solidaire a créé en 2017 Le Café Joyeux, une initiative solidaire dont l'objet est de favoriser la réinsertion par le travail en milieu ordinaire de personnes en situation de handicap mental ou cognitif. Les objectifs recherchés à travers ce partenariat sont de rendre le handicap visible et favoriser la rencontre, en proposant du travail, en milieu ordinaire, à des personnes éloignées de l'emploi. Chaque année, un rapport d'état des lieux du partenariat avec Emeraude Solidaire précisant le montant des dons faits et l'impact de ces derniers sera publié sur le site www.rothschildandco.com. Au titre de ces parts de partage, le fonds a obtenu le label Finansol en septembre 2023.

Les fonds **R-co 4Change Net Zero Equity Euro** et **R-co 4Change Net Zero Credit Euro** ont établi un partenariat avec l'association Océan Polaire (www.oceanpolaire.org) dont l'objet est l'organisation d'expéditions et de missions à caractère éducatif et scientifique dans les régions polaires. À travers ce partenariat, l'objectif est de contribuer au financement de l'expédition POLAR POD, une exploration maritime hors-norme à vocation scientifique doublée d'un défi technologique pour l'étude de l'océan Austral qui entoure l'Antarctique. Cette expédition sera le support de "projets pédagogiques en temps réel" avec le grand public et les scolaires sur de nombreux thèmes : sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, technologie de construction, énergies renouvelables, sciences du climat, biodiversité marine, impact anthropique, avec des relais dans les musées des sciences, les universités, les établissements scolaires et les entreprises.

Chaque année, un rapport d'état des lieux du partenariat fourni par l'association Océan Polaire, précisant l'avancement du projet, sera publié sur le site www.rothschildandco.com.

4.6 Les fonds pratiquent-ils le prêt / emprunt de titres ?

Non, les fonds n'y ont pas recours.

4.7 Les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

L'exposition consolidée de chaque portefeuille ne dépassera pas une fois son actif net.

Les instruments dérivés sont utilisés en cohérence avec la politique de chaque fonds. Pour ce qui relève de l'utilisation de dérivés à titre d'exposition, leur utilisation revêt un caractère provisoire, notamment pour répondre à un fort mouvement de passif, et concerne que des sous-jacents analysés au regard de critères ESG ; en ce qui concerne l'utilisation de dérivés à titre de couverture, ils répondent principalement à un objectif technique et d'ajustement du portefeuille.

L'utilisation des produits dérivés n'altérera pas la qualité durable du portefeuille :

- En exposition, le gestionnaire utilisera des dérivés sur indices ou "single names" ayant fait l'objet d'une analyse ESG, ou sur panier dont les sous-jacents auront été analysés sous l'angle ESG.
- Pour les instruments de gré à gré, la contrepartie fera l'objet d'une analyse ESG. L'étude de la qualité ESG des contreparties repose principalement sur les notes établies par la société externe de recherche extra financière MSCI ESG Research.

Les fonds labélisés Towards Sustainability ont la possibilité d'utiliser, à titre d'exposition, des dérivés sur indices de marché, dans la limite de 10% de l'actif net.

	R-co 4Change Net Zero Credit Euro	R-co 4Change Net Zero Equity Euro	R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity	R-co 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Green Bonds	R-co Valor 4Change Global Equity	R-co OPAL 4change Sustainable Trends
Type de marché							
Réglementés	x	x		x	x	x	x
Organisés	x	x		x	x	x	x
Gré à gré	x	x		x	x	x	x
Type d'utilisation							
Couverture	x	x		x	x	x	x
Exposition	x	x		x	x	x	x
Type de risque							
Action		x		x		x	x
Taux	x	x		x	x		x
Crédit	x			x	x		x
Devises	x	x		x	x	x	x
Types d'instrument							
Indices	x	x		x	x	x	x
Options	x	x		x	x	x	x
Futures	x	x		x	x	x	x
Change à terme	x	x		x	x	x	x
Swap de taux	x	x		x	x		
CDS	x			x	x		
TRS	x			x	x		

4.8 Les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Les fonds peuvent investir dans des OPC à titre accessoire et à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces investissements se limitent généralement à des investissements dans des supports d'optimisation de la trésorerie. Les OPC sont sélectionnés selon une approche ESG en cohérence avec la stratégie globale des fonds de la gamme 4Change. La sélection des OPC (dont des OPC cotés/ETF et hors OPC de trésorerie) portera sur des sous-jacents ISR et labélisés – ou en cours de labélisation, suivant les règles du label obtenu par chacun des fonds 4Change.

Les fonds de notre activité de multigestion sont des "fonds de fonds", ils investissent au moins 90% de leur actif net dans des OPC et/ou OPC cotés/ETF.

R-co OPAL 4Change Sustainable Trends

- Entre 50 et 100 % en OPC et OPC cotés/ETF spécialisés sur les tendances structurelles liées au développement durable, étant précisé que le pourcentage d'investissement en OPC classés "actions" sera au minimum de 80% ;
- Entre 0 et 10% en OPC et OPC cotés/ETF dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions et en OPC "monétaires".

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et / ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des fonds ?

Au sein de Rothschild & Co Asset Management, plusieurs équipes en interne sont en charge des contrôles. Ces départements sont indépendants du service de gestion des fonds.

La Gestion des risques

Rothschild & Co Asset Management dispose d'une fonction permanente de Gestion des risques indépendante, sur le plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles. Elle est placée sous la responsabilité hiérarchique du directeur général, et sous la responsabilité fonctionnelle du responsable des risques du groupe RMM. La fonction Gestion des Risques dispose des moyens humains et techniques nécessaires au bon exercice de sa fonction. La société ne recourt pas à un tiers pour cette activité.

La Gestion des risques assure la mesure et la surveillance de l'ensemble des risques liés à l'activité de gestion des portefeuilles. Dans le cadre de ses fonctions, la Gestion des risques définit la cartographie des risques financiers et extra-financiers qui vise à identifier et encadrer les risques auxquels s'exposent les portefeuilles, y compris les risques de durabilité.

La Gestion des risques assure au quotidien le contrôle des limites issues des contraintes plus spécifiques aux fonds (doctrine AMF, labels ISR ou Towards Sustainability, règlement SFDR). Il s'agit principalement de s'assurer du respect :

- Des exclusions spécifiques aux produits
- Des objectifs de notes moyennes pondérées et de notes plancher des émetteurs
- Des objectifs de performance et/ou de couverture d'indicateurs de durabilité
- Des minimums d'alignement taxonomique et d'investissements durables
- Des interdictions de renforcement/d'achat en cas de controverses
- Du calcul des "PAI" ou principales incidences négatives
- Et de la cohérence des portefeuilles avec leur univers d'investissement initial

En cas de dépassements, la Gestion des risques est responsable de la transmission de l'information au sein de l'organisation

La Conformité

- Armes controversées
- Sanctions internationales et pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales
- Respect du pacte mondial des Nations Unies, UNGC
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique et du tabac

La Conformité est chargée :

- De procéder à une veille réglementaire afin de s'assurer que toute nouvelle réglementation soit bien intégrée par la société de gestion ;
- De procéder à une veille des controverses majeures identifiées par MSCI ESG Research pour les positions détenues dans nos portefeuilles ;
- D'assurer un rôle d'assistance et d'information des collaborateurs afin notamment de les sensibiliser à leurs obligations professionnelles.

Les titres "interdits" sont intégrés dans notre système de passage d'ordres pour éviter les erreurs opérationnelles. Le Contrôle interne fait un contrôle annuel du dispositif ESG.

Le Contrôle Interne

Le plan de contrôle interne prévoit des contrôles ESG et des labels.

Le second niveau de contrôle, permanent et a posteriori des opérations, est assuré par l'équipe de Contrôle Interne. Cette équipe a pour mission principale de contrôler le respect des procédures, la qualité des outils mis en place et la présentation des engagements ESG dans la documentation juridique des fonds. Les contrôles effectués permettent d'évaluer l'efficacité des dispositifs de premier niveau.

l'Audit Interne

Le contrôle périodique est assuré par le département de l'audit interne dans le cadre d'un plan d'audit défini par le Comité d'audit au niveau du Groupe. Ce plan prévoit des contrôles ESG.

Un audit interne dédié à l'ESG a notamment eu lieu en 2023.

6. Reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?

La qualité ESG de nos fonds est reflétée au travers d'indicateurs de performance ESG. Ces indicateurs sont publiés sur une base mensuelle, aux côtés des indicateurs de performance financière :

Pour la mise en évidence du profil ESG :

- La note ESG du portefeuille
- La distribution des notes ESG au sein du portefeuille et par secteur
- L'étude de la trajectoire du portefeuille en termes de notation ESG

Pour la mise en évidence de la performance environnementale :

- La note environnementale
- Le calcul de l'intensité carbone, calculée en tonnes d'émissions carbone scopes 1 & 2 par million d'euros ou de dollars de chiffre d'affaires, étude de l'écart avec les indices de référence, le détail de contribution par secteur et l'identification des émetteurs ou OPC les plus gros contributeurs

Méthodologie de calcul :

Les scopes 1 et 2 sont les plus documentés	Scope 1 Émissions directes Émissions provenant des installations fixes ou mobiles situés à l'intérieur du périmètre organisationnel	Scope 2 Émissions indirectes liées aux consommations énergétiques Émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeurs ou encore de froid	Scope 3 Émissions indirectes liées à d'autres étapes du cycle de vie d'un produit Hormis sa seule fabrication et sur lesquelles la société peut influencer mais ne bénéficie pas du contrôle direct (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.)
	Sources : sociétés, MSCI ESG Research, Carbon Disclosure Project		
	$\frac{\text{Tonnes d'émission de CO}_2}{\text{Chiffre d'affaires (en million)}}$	$\sum_{i=1}^n \text{poids titre } i \times \text{intensité carbone titre } i$	

Le calcul d'intensité carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateur. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research, par exemple) et/ou émaner directement des sociétés concernées. Le calcul d'intensité carbone ne prend pas en compte le scope 3 des émissions du fait du manque de maturité des données, et de l'absence d'une définition et d'un cadre harmonisés. Par ailleurs, la prise en compte de ce scope pourrait entraîner des effets de double comptabilité, avec un chevauchement des émissions de scope 3 de certains émetteurs en portefeuille, avec les scopes 1 et 2 d'autres émetteurs.

Pour la mise en évidence de la performance sociale :

- La note sociale

Pour la mise en évidence de la performance de gouvernance :

- La note de gouvernance
- La représentation des femmes au conseil d'administration

Pour la mise en évidence de la trajectoire et la prise en compte des enjeux de transition :

- Exposition aux actifs bloqués « stranded assets »
- Objectifs de réduction SBTi « Target Set » et « Committed »
- Part verte

Pour la mise en évidence de la participation des investissements en gestion directe aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies :

- Le pourcentage du portefeuille aligné sur chacun des 17 ODD

Pour la transparence de chacun de nos produits classifiés Article 8 et 9 selon SFDR, à fréquence annuelle :

- Les pourcentages d'alignement taxonomiques reportés par les entreprises
- Les pourcentages d'investissements durables, selon notre définition
- Les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité

6.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds ?

Les fonds intègrent dans leur reporting ESG le calcul d'indicateurs de performance durable sur des thématiques appartenant aux piliers Environnemental, Social, de Gouvernance, des Droits Humains ou en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies.

R-co 4Change Moderate Allocation

Le calcul d'indicateurs de performance durable en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies. Pour chaque ODD auquel le fonds cherche à contribuer, 3 indicateurs quantitatifs ont été sélectionnés : un indicateur positif, un indicateur négatif et un indicateur prospectif. Ces indicateurs sont calculés sur une base annuelle.

ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable :

- Utilisation d'énergies renouvelables (gigawattheure)
- Implication dans des activités en lien avec les énergies fossiles (pourcentage du chiffre d'affaires)
- Politique d'utilisation d'électricité propre / renouvelable

ODD 8 : Travail décent et croissance économique :

- Nombre de femmes à des postes de direction
- Roulement du personnel
- Note en matière de prise en compte et gestion des enjeux liés au capital humain tels que les questions de santé et sécurité au travail, l'application de normes de travail sur la chaîne de valeur, politiques de développement du capital humain avec la mise en place de formation, de mécanismes d'intéressement des salariés au capital de la société

ODD 12 : Consommation et Production responsables :

- Politique et/ou procédures environnementale et/ou sociale couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur
- Respect et conformité avec les principes fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail
- Score en matière de prise en compte et gestion des enjeux ESG par le management

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres :

- Politique et/ou procédures en matière de biodiversité
- Intensité hydrique (m3 d'eau prélevée / chiffre d'affaires en dollar ou en euro)
- Note en matière de prise en compte et gestion des enjeux liés aux ressources naturelles (gestion de la consommation d'eau, utilisation de matériaux écologiques, politiques et procédures de prise en compte et de préservations des écosystèmes, ...)

ODD 17 : Partenariat pour la réalisation des objectifs :

- Alignement avec le cadre du Global Compact des Nations Unies
- Nombre de controverses pour des cas graves de fraudes commerciales (pratiques anticoncurrentielles, fraude sur les prix, pratiques commerciales controversées et délits d'initiés)
- Lien entre les mécanismes de rémunération des dirigeants avec des objectifs de développement durable

R-co Valor 4Change Global Equity

Le fonds cherche à investir dans des sociétés issues de tous les secteurs et engagées à limiter leurs externalités négatives via l'intégration des meilleures pratiques durables sur les 5 enjeux suivants, auxquels sont associés 5 indicateurs de performance durable :

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO₂ ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires. Cette mesure est essentielle pour atteindre les objectifs de réduction du réchauffement climatique ;
Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%
- La consommation d'eau (pilier Environnement) : calculée en mètre cube pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires ; la gestion des ressources hydriques. Elle illustre la prise en compte grandissante du défi, en particulier pour des secteurs tels que les matières premières, les services aux collectivités, l'industrie et les biens de consommation ;
- Les controverses liées à la sécurité de l'information et des données (pilier Social) : calculée comme l'existence de controverses significatives (sévères et/ou très sévères, classification MSCI) sur le sujet de l'utilisation des données personnelles. À l'ère de la data omniprésente, cet indicateur ne concerne pas que le secteur de la technologie. L'émergence de nombreuses controverses a démontré l'importance d'une stratégie de gestion des données irréprochable pour les secteurs financiers, industriel, de consommation discrétionnaire, etc ;
- Les politiques détaillées contre la corruption (pilier Gouvernance) : afin d'être efficaces, les politiques doivent être le plus précises possibles et s'adapter aux réalités géographiques et sectorielles des entreprises. La prise en compte de cet indicateur est importante pour les sociétés exposées à des risques significatifs, tant d'un point de vue sectoriel que géographique.
- Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies "UN Global Compact" (pilier Droits Humains) : les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux ayant trait aux enjeux RSE relatifs aux Droits Humains, aux normes internationales du travail, à la lutte contre la corruption et à la protection de l'environnement.

Le portefeuille a pour contrainte de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%

Le fonds tend à s'améliorer selon une approche dite de "best-effort", sur l'ensemble des cinq indicateurs.

R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO₂ ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires
- Le pourcentage de sociétés signataires du UN Global Compact (pilier Droits Humains)

La sélection de valeurs portera plus particulièrement sur cinq facteurs que sont la diversité, les femmes, la sécurité, les communautés et les personnes en situation de handicap. Ainsi, pour chacun de ces facteurs, un indicateur de performance durable est utilisé ex-ante dans la construction du portefeuille et publié dans le reporting mensuel :

- L'existence de programmes visant à faciliter la diversité au sein des salariés de l'entreprise, sur des aspects tels que le genre, la religion, l'origine ethnique, etc (pilier Social) ;
Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%.
- La présence de femmes dans les instances dirigeantes de l'entreprise : calculée en pourcentage de femmes cadres dirigeantes (pilier Gouvernance) ;
Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%.
- Les accidents survenus sur le lieu de travail : calculés en pourcentage d'accidents mortels au sein des sociétés ;
- Le développement de projets communautaires et de programmes philanthropiques répondant aux besoins locaux ;
- L'existence de politiques d'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise.

Le compartiment tend à s'améliorer selon une approche dite de "best-effort", sur l'ensemble des cinq indicateurs.

R-co 4Change Net Zero Equity Euro et R-co 4Change Net Zero Crédit Euro

- L'intensité carbone (pilier Environnement) : calculée en émissions carbone (tonne de CO₂ ; niveaux 1 et 2) pour générer un million d'euros de chiffre d'affaires

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 90%.

- Le % de femmes salariées (pilier Social) ;
- Le pourcentage d'administrateurs indépendants (pilier Gouvernance) ;
- Le pourcentage de sociétés signataires du UN Global Compact (pilier Droits Humains)

Le portefeuille a pour objectif de battre son univers d'investissement initial sur cet indicateur, avec un taux de couverture de 70%.

La sélection de valeurs et la construction du portefeuille portera plus particulièrement sur ces indicateurs et seront publiés dans le reporting mensuel :

- Le pourcentage du portefeuille alloué aux sociétés "leaders" telles qu'auditées par l'initiative SBTi, et le scénario avec lequel elles sont alignées ;
- Le pourcentage du portefeuille alloué aux sociétés "en transition" évaluées par Carbone4 Finance, ainsi que la distribution par score CIA (Carbon Impact Analytics), méthode conçue par Carbone4 pour évaluer l'impact carbone des sociétés ;

R-co 4Change Green Bonds

Nous calculons des indicateurs d'impact spécifiques pour le fonds R-co 4Change Green Bonds, afin de mesurer la contribution aux thématiques de durabilité, en lien avec les Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies. Ces indicateurs sont publiés dans le reporting mensuel, et sont calculés sur la base des reporting d'impact des émissions obligataires et des projets sous-jacents financés en portefeuille :

- Emissions de gaz à effet de serre évitées, calculées en tonnes de CO₂/an
- Energie produite, calculée en gigawattheures/an
- Capacité énergétique installée, calculée en mégawatts
- Surface de bâtiments verts, calculée en mètres carrés

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des fonds ?

Les documents suivants sont disponibles sur la page de chaque fonds, sur notre [site internet](#) :

[R-co 4Change Net Zero Credit Euro](#)

[R-co 4Change Net Zero Equity Euro](#)

[R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity](#)

[R-co 4Change Moderate Allocation](#)

[R-co 4Change Green Bonds](#)

[R-co Valor 4Change Global Equity](#)

[R-co OPAL 4Change Sustainable Trends](#)

- Prospectus
- DICI mis à jour au moins annuellement
- Annexes précontractuelles SFDR
- Web Disclosure (Article 10 SFDR)
- Rapport annuel et annexes périodiques SFDR
- Le présent Code de Transparence mis à jour annuellement
- Le reporting ESG mis à jour trimestriellement

Les pages dédiées à l'ISR sur le site internet de Rothschild & Co Asset Management incluent notamment le rapport d'engagement et le rapport de vote, dédié aux dialogues avec les participations de nos fonds.

Rothschild & Co Asset Management a formalisé sa démarche d'investisseur responsable au travers de l'élaboration de différentes politiques, accessibles sur le [site internet](#) de la société de gestion :

- Politique ESG
- Politique d'engagement incluant la politique de vote
- Principes d'investissement relatifs au secteur du charbon thermique
- Politique d'exclusion relative aux principes fondamentaux
- Politique d'exclusion relative aux armes controversées
- Politique d'exclusion relative au secteur du tabac
- Politique de risque de durabilité en matière d'investissements
- Politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité
- Registre des exclusions
- Codes de Transparence des fonds 4Change labélisés

À ce jour, la société de gestion ne s'est pas encore dotée de politiques générales formalisées sur les sujets suivants :

- La biodiversité, des éléments sont néanmoins apportés dans le rapport Article 29
- L'utilisation de l'eau
- La pollution et déchets
- Le genre et la diversité
- La fiscalité
- Les régimes oppressifs
- La peine de mort
- Les contrats à terme sur les matières premières agricoles, bien qu'ils soient interdits dans les fonds UCITS.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Dans un souci de transparence et afin d'approfondir certains aspects, les politiques et rapports d'engagement et de vote sont publiés et actualisés annuellement sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com>

Un rapport de vote détaillé est également disponible sur la page internet de chaque fonds actions labellisés ISR.

Dans un souci de transparence et afin d'approfondir certains aspects, les politiques et rapports d'engagement et de vote sont publiés et actualisés annuellement sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com>

Politique d'engagement

Chez Rothschild & Co Asset Management, nous sommes persuadés que l'engagement permet de contribuer au changement en favorisant l'émergence, la diffusion et l'adoption de bonnes pratiques, mais surtout, en accompagnant les sociétés dans la transformation de leurs modèles économiques. A travers nos actions d'engagement, nous nous sommes fixés 3 objectifs :

- I. Agir pour le climat et préserver la planète
- II. Contribuer à une économie plus inclusive
- III. Faciliter l'orientation des flux financiers vers des investissements durable

À travers la mise en œuvre de notre politique d'engagement, nous entendons agir sur l'ensemble des maillons de notre chaîne de valeur :

- **Après des émetteurs**, dans le cadre de notre gestion directe, sous la forme d'un dialogue individuel ou collaboratif. Ce dialogue nous permet de renforcer nos analyses, de nous assurer de la volonté et de la capacité réelles des émetteurs à se transformer, et ainsi éclairer nos décisions d'allocation. Dans une optique d'accompagnement et de suivi de leurs "trajectoires ESG", nous interagissons de manière régulière et constructive avec les émetteurs à différentes périodes du cycle d'investissement. Cela se traduit par un dialogue bilatéral pouvant intervenir :
 - En réaction à la survenance d'un évènement (controverse, résolution votée en assemblée générale, dégradation de note ESG, ...), de performances durables insuffisantes ou de la publication d'objectifs durables ou de transition climatique peu ambitieux ;
 - En lien avec l'application de nos politiques d'exclusions réglementaires, normatives et sectorielles ;
 - En lien avec les thématiques prioritaires et/ou les stratégies durables de nos produits « 4Change » auxquelles sont associées des exigences supplémentaires (plans de transition et trajectoires Net Zero, alignements taxonomiques, inclusion sociale, exclusions spécifiques, indicateurs de performance durable, principales incidences négatives etc.) ;
 - En lien avec des secteurs d'activités à fort impact climatique et leurs enjeux matériels.

En pratique, les engagements sont menés par les analystes et/ou les gérants de chacun de nos pôles d'expertise, et à travers différents canaux de communication (formulaires électroniques ou courriel, réunions physiques ou distancielles, questions posées en assemblée générale, ou encore à l'occasion d'événements – dédiés aux enjeux ESG ou non).

Le dialogue individuel est régulier, constructif et fait l'objet d'un suivi dans le temps. Dans une démarche de pilotage de notre dialogue ESG avec les émetteurs, qui s'est intensifié au cours des dernières années, nous avons mis en place, courant 2023, un « Comité engagement », coordonné par l'équipe Investissement durable, avec la participation d'un panel de gérants et d'analystes, représentatif de nos pôles d'expertise. Le Comité se déroule sur une fréquence bimestrielle et a pour objectif de :

- Mener un suivi régulier de l'activité, via une série d'indicateurs de performance clés. Nous relevons, entre autres, sur différentes périodes et différents périmètres :
 - Le nombre et le type d'interaction (dialogue individuel ou collaboratif), leur répartition par motif déclencheur (controverse, assemblée générale...) ainsi que par interlocuteurs rencontrés selon les fonctions qu'ils occupent ;
 - Le nombre d'émetteurs uniques rencontrés et leur répartition géographique et sectorielle ;
 - Le nombre de questions posées et leur répartition par pilier E, S et G ;
 - Le nombre d'axes d'amélioration formulés ayant été, ou non, mis en œuvre par les émetteurs.
 - Assurer le bon archivage des activités de dialogue avec les émetteurs dans notre outil interne, qui permet non seulement la production des indicateurs de performance clés susmentionnés, mais également un meilleur partage de l'information et une coopération plus efficace entre nos différents pôles d'expertise ;
 - Identifier les émetteurs à privilégier et les thématiques à aborder ;
 - Informer les participants, lorsque cela est nécessaire, de l'évolution des exigences de place en matière d'engagement ;
 - Soutenir les besoins exprimés par le « Comité controverse de qualification » et le « Comité controverse cas majeurs » ;
 - Faciliter l'échange de bonnes pratiques et le partage d'expériences entre les participants, notamment via la présentation de cas concrets ; et
 - Suivre l'actualité de Rothschild & Co Asset Management en matière d'engagement collaboratif.
- **Après des sociétés de gestion.** Dans le cadre de notre gestion en architecture ouverte et de notre processus de sélection de fonds, nous avons adopté une approche intégrée des critères ESG avec un questionnaire unique de due diligence permettant :
- D'avoir une analyse à 360 degrés des sociétés de gestion et des fonds ;
 - De promouvoir l'adoption de bonnes pratiques en matière d'investissement durable.

Les réponses apportées permettent des échanges qui constituent des occasions privilégiées d'inciter les sociétés de gestion à améliorer leurs pratiques, et en particulier à :

- Formaliser leur démarche d'investissement durable et faire preuve de transparence : nous encourageons les sociétés de gestion à se doter de politiques (ESG, engagement, exclusions...), puis à communiquer sur leurs démarches d'investissement durable (rapports d'engagement et de vote, participation à des initiatives de place...);
 - Obtenir une note ESG pour leurs portefeuilles, qui permettent ensuite aux analystes de compléter leurs études ;
 - Crédibiliser les approches durables des fonds via l'obtention de labels exigeants et la mise en conformité avec les cadres réglementaires européens et français.
- **Au sein de l'écosystème de la finance durable** (clients, fournisseurs de données externes, associations professionnelles, initiatives de Place, autorités publiques, ONG, sphère éducative...). Nous prenons activement part aux réflexions menées par la place en participant, entre autres, à des consultations publiques, des groupes de travail, des tables rondes, ou encore, en menant des campagnes de communication destinées au grand public.
- **Aux côtés de nos partenaires associatifs.** Une partie des frais de gestion associés à des parts de partage, pour certains de nos fonds, est reversée à nos partenaires associatifs Polar Pod et Café Joyeux.
- **Avec nos collaborateurs.** La formation et la sensibilisation de nos collaborateurs sur nos thématiques d'investissement durable constituent des facteurs de succès de notre activité. Nous menons des actions en ce sens et les associons à nos initiatives

Politique de vote

Dès 2011, Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique de vote active et cohérente avec les principes d'investissement durable. Dans ce but, nous avons confié l'analyse des résolutions à la société spécialisée Institutional Shareholder Services (www.issgovernance.com) et avons choisi d'adopter une politique de vote "Investissement Socialement Responsable", plutôt que les politiques de vote "Climate" et "Sustainability", afin de nous permettre d'apprécier les sociétés sur l'ensemble des piliers ESG. Celle-ci est disponible en [consultation libre](#) et régulièrement mise à jour afin de tenir des comptes de l'évolution des pratiques.

ISS formule des recommandations de vote argumentées qui respectent les principes d'investissement durable et Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques (et notamment celles inscrites à l'agenda des assemblées générales de sociétés appartenant à des secteurs sensibles) nous amène parfois à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS.

Notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en actions, sans distinction de zone géographique et de capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre les actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Glossaire

Bottom-up

Approche basée sur l'analyse fondamentale des sociétés. Effectuée par les analystes "buy-side", cette étape du processus a pour objectif d'identifier les opportunités d'investissement et d'évaluer les prévisions de rentabilité.

Global Coal Exit List

Liste des principaux acteurs de l'industrie du Charbon publiée par l'ONG Allemande Urgewald, engagée pour la protection de l'environnement et le droit des personnes.

Green bonds

Emprunt obligataire émis dans le but de financer des projets contribuant à la transition écologique ou ayant un bénéfice environnemental.

Marché des futures

Engagement ferme d'acheter ou de vendre une quantité convenue d'un actif à un prix convenu et à une date future convenue.

Options

Une option donne le droit et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix déterminé pendant une durée ou à une date déterminée.

Social bonds

Titre obligataire dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact social positif sur une ou des populations.

Swaps

Produit dérivé financier, les swaps sont des contrats conclus entre deux parties visant à échanger des flux financiers contre d'autres flux sur une période donnée.

Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

Groupe de travail créé en 2015 par le Conseil de stabilité financière du G20 avec pour mission de favoriser la transparence vis-à-vis des risques financiers liés aux problématiques climatiques.

Top-down

Approche basée sur l'analyse de l'environnement macroéconomique ayant pour but de définir le scénario central de la société de gestion.

Urgewald

ONG Allemande engagé pour la protection de l'environnement et le droit des personnes.

Science Based Target initiative

L'initiative SBTi est formée d'experts scientifiques dont le but est de définir, de promouvoir et valider les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions carbone et d'objectifs "Net Zero".

Carbon4 Finance

Carbon4 Finance est un cabinet de conseil indépendant spécialisé.

Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial est une initiative des Nations unies lancée en 2000 visant à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable.

Contacts

FRANCE

Paris

29, Avenue de Messine
75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

SUISSE

Genève

Equitas SA
Rue de la Corraterie 6
1204 Geneva
+41 22 818 59 00

ALLEMAGNE - AUTRICHE

Francfort

Börsenstraße 2 - 4
Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

BELGIQUE - PAYS-BAS - LUXEMBOURG

Bruxelles

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

ITALIE

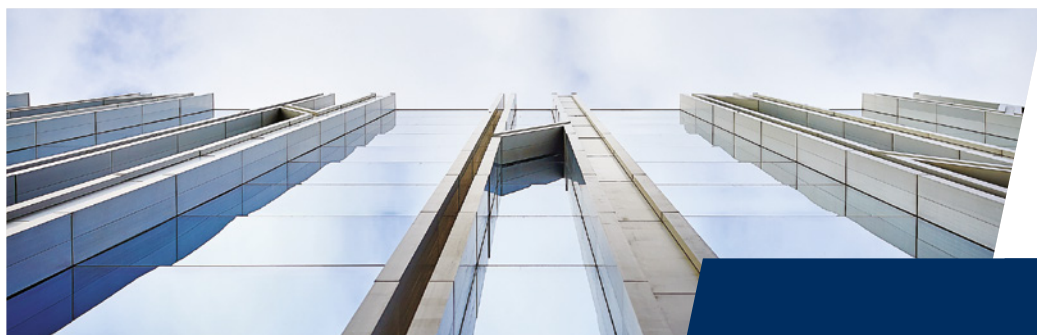
Milan

Via Santa Radegonda 8
Milano 20121
+39 02 7244 31

ESPAGNE

Madrid

Paseo de la Castellana 40 bis
28046 Madrid
+34 910 537 043



Rejoignez-nous
sur **LinkedIn** 

Retrouvez toutes les
informations sur
am.eu.rothschildandco.com

 **Rothschild & Co**
Asset Management